

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ESTIMATION D'UN COÛT DE STIGMATE RELATIF À L'ASSISTANCE EMPLOI AU
QUÉBEC

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCES ÉCONOMIQUES

PAR

UGO CEPPI

OCTOBRE 2003

REMERCIEMENTS

Ce mémoire est dédié à mes parents : Rachel Cusson Ceppi et Umberto Ceppi pour avoir cru en moi et avoir supporté entièrement mes choix à travers mon parcours scolaire. Ce n'est probablement pas facile d'avoir un fils un peu rêveur qui ne reconnaît pas la ligne droite comme le meilleur chemin entre deux points. Ce mémoire est le premier fruit mûr qui retombe des sacrifices que vous aurez eu à faire pour me donner un bon départ dans la vie...merci!

Comme l'a souligné il y a très longtemps un fin observateur des civilisations humaines, il existe une tribu ayant son propre langage, ses castes, ses rites et sa hiérarchie qu'on appelle les Econs. Celui-ci postulait qu'un jeune Econ grad atteint un certain statut que lorsqu'il fabrique son premier modl. Ce mémoire représente donc un jalon dans la vie d'un Econ grad du dept ùkam. Je voudrais remercier tous les membres de ce dept pour l'esprit de convivialité qui y règne depuis mon arrivée dans cette contrée. Qu'il soient grads, anciens ou jeunes guerrier, micro ou macro orthoxe ou heteroxe chacun a rendu ce parcours initiatique des plus agréables. Parmi ces membres j'aimerais particulièrement remercier ceux qui m'ont pris sous leurs ailes Pierre Lefebvre et Philip Merrigan. et ceux qui furent un support additionnel à mon cheminement Nicolas Marceau, Pierre Ouellette et Jean Soucy. Je veux remercier aussi le CIRPEE et le CIQSS, avec le support précieux de Denis Gonthier, pour avoir laissé à ma disposition une infrastructure et un milieu de travail aussi propice à la recherche.

La vie chez les Econs serait malgré tout un peu aride s'il n'y avait pas le monde extérieur à explorer et le support que l'amitié peut apporter dans des temps de doute ou dans les temps de joie. Frédéric, Louis-Philippe, Loubert, Louis, et Dominique je suis heureux de vous compter parmi mes amis. Il semble que chacun de nous vit aujourd'hui dans une période de transition où le futur est incertain mais il reste prometteur pour chacun. J'en suis convaincu!

RÉSUMÉ

Cette recherche inspirée du débat entre les visions universelle et ciblée des programmes d'assistance aux faibles revenu en vigueur au Québec, étudie un aspect méconnu de ceux-ci : le recours incomplet et les coûts non-monétaires qu'il engendre au niveau individuel et social que l'on associe à un stigmat. À cette fin, nous utilisons les microdonnées à accès restreint tirée de la coupe transversale de 1999 de l'Enquête sur la Dynamique du Travail et du Revenu de Statistique Canada pour simuler la contrainte budgétaire, composée du revenu hors travail, du salaire potentiel de travail, de l'impôt sur le revenu et du programme d'assistance emploi, pour un échantillon de personnes seules et de chefs de famille monoparentale vivant au Québec. Grâce à une méthode de logit polytomique avec variables croisées nous estimons conjointement l'influence de variables exogènes sur le coût psychologique perçu par rapport au recours à l'assistance et sur la propension à travailler des membres de l'échantillon. Finalement, nous vérifions l'effet de certaines réformes potentielles des programmes d'impôt et d'assistance sur l'offre de travail totale et le volume des requérants et bénéficiaires. Nos résultats montrent qu'il existe bel et bien un coût non monétaire important associé au recours à l'assistance emploi et que celui-ci pourrait avoir un impact sur l'équité verticale et horizontale du programme. Quant aux mesures universelles, selon nos estimations, elles ont un effet ambigu sur l'offre de travail par contre elles ont l'avantage d'éliminer la composante de stigmat.

MOTS CLÉS: COÛT NON MONÉTAIRE, STIGMATE, AIDE SOCIALE,
OFFRE DE TRAVAIL

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----|
| REMERCIEMENTS..... | ii |
| RÉSUMÉ | iii |
| LISTE DES FIGURES | vi |
| LISTE DES TABLEAUX..... | vii |
| INTRODUCTION | 1 |
| CHAPITRE I | |
| L’AIDE AUX FAIBLES REVENUS AU QUÉBEC | 4 |
| 1.1 L’assistance gouvernementale | 4 |
| 1.2 La naissance des mesures gouvernementales d’aide aux faibles revenus au Québec..... | 4 |
| 1.3 La réflexion de départ sur l’aide sociale au Québec | 6 |
| 1.4 L’institution de la politique d’aide sociale | 7 |
| 1.5 Historique des réformes de la politique d’aide | 7 |
| 1.5.1 Première tentative de réforme..... | 7 |
| 1.5.2 Retour à une philosophie ciblée la première réforme majeure de l’aide sociale .. | 8 |
| 1.5.3 La réforme de 1997 et programme d’assistance emploi | 9 |
| 1.6 Évolution du budget et le volume des cas d’assistance emploi | 10 |
| 1.7 Le débat entourant le programme d’aide social au Québec aujourd’hui | 11 |
| CHAPITRE II | |
| L’ÉTUDE DU NON-RECOURS AUX MESURES D’AIDE SOCIALE | 13 |
| 2.1 Le concept de stigmatisation | 13 |
| 2.2 La vision économique du stigmate | 14 |
| 2.3 Le stigmate et l’équité | 15 |
| 2.4 L’évaluation empirique de l’aspect stigmate | 16 |
| 2.5 Perspective québécoise | 18 |

| | |
|---|----|
| CHAPITRE III | |
| UN MODÈLE D’OFFRE DE TRAVAIL AVEC EFFET DE STIGMATE..... | 20 |
| 3.1 L’offre de travail et la participation..... | 20 |
| 3.1.1 La théorie classique de l’offre de travail | 20 |
| 3.1.2 spécification de la fonction d’utilité empirique | 23 |
| 3.2 La méthode d’utilité aléatoire..... | 24 |
| 3.2.1 Identification..... | 25 |
| 3.2.2 Les choix disponibles | 26 |
| 3.2.3 La signification des paramètres et élasticités | 27 |
| 3.3 Modèle d’estimation des salaires pour les inactifs | 29 |
| 3.3.1 Identification d’un biais de sélection..... | 29 |
| 3.3.2 Méthode de correction du biais de sélection | 31 |
| CHAPITRE IV | |
| SIMULATION DE LA FISCALITÉ ET DU PROGRAMME D’AIDE | 33 |
| 4.1 Le contexte québécois..... | 33 |
| 4.2 Le modèle de simulation d’assistance emploi | 34 |
| 4.3 Le modèle de fiscalité..... | 35 |
| CHAPITRE V | |
| ESTIMATION DE L’OFFRE DE TRAVAIL ET DE LA COMPOSANTE DE STIGMATE | 38 |
| 5.1 La base de données | 38 |
| 5.1.1 L’Enquête sur la dynamique du travail du revenu..... | 38 |
| 5.1.2 L’année de l’étude | 39 |
| 5.2 Description du nombre et la caractéristiques des individus de l’échantillon retenu..... | 39 |
| 5.3 Les variables et les statistiques descriptives de notre échantillon | 40 |
| 5.4 Les choix d’offre de travail et de participation à l’assistance emploi..... | 42 |
| 5.5 Les régressions de la méthode de Heckman | 47 |
| 5.6 Présentation des résultats et simulation de politiques..... | 50 |
| 5.6.1 Estimation de la forme de notre fonction d’utilité..... | 50 |
| 5.6.2 Simulation de politiques | 53 |
| CONCLUSION..... | 57 |
| APPENDICE A..... | 59 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 61 |

LISTE DES FIGURES

| Figure | | page |
|------------|---|------|
| Figure 1.1 | Évolution du Taux de chômage et du taux d'assistance 1981-2001 | 11 |
| Figure 3.1 | Choix des heures si éligible initialement..... | 22 |
| Figure 4.1 | Taux moyens et implicites d'imposition personne seule..... | 37 |
| Figure 5.1 | Distribution en terme d'activité..... | 43 |
| Figure 5.2 | Statut d'activité..... | 43 |
| Figure A.3 | Taux moyens et implicites d'imposition monoparentale un enfant | 59 |
| Figure A.4 | Taux moyens et implicites d'imposition monoparentale deux enfants | 59 |
| Figure A.5 | Taux moyens et implicites d'imposition monoparentale trois enfants | 60 |

LISTE DES TABLEAUX

| Tableau | | page |
|--------------|--|------|
| Tableau 3.1: | Utilité selon les choix de participation et d'offre de travail | 28 |
| Tableau 4.1 | Barèmes prestation de base année 1999 | 35 |
| Tableau 4.2 | Crédits remboursables totaux en dollars (1999)..... | 37 |
| Tableau 5.1 | Statistiques descriptives échantillon personnes seules et chefs de famille monoparentales (écart type) | 41 |
| Tableau 5.2 | Les contraintes de revenu en fonction du type de ménage | 44 |
| Tableau 5.3 | Contrainte de revenu simulée en fonction de l'option choisie | 45 |
| Tableau 5.4 | Probit choix de participation | 48 |
| Tableau 5.5 | Moindres carrés ordinaires, variable dépendante : | 49 |
| Tableau 5.6 | Paramètres structurels de la fonction d'utilité | 50 |
| Tableau 5.7 | Paramètres comportementaux du logit conditionnel | 51 |
| Tableau 5.8 | Distribution réelle et estimée de l'offre de travail et de la participation à l'assistance..... | 53 |
| Tableau 5.9 | Estimation du stigmatisme et élasticités offre de travail | 53 |
| Tableau 5.10 | Réponse simulée pour un changement de la contrainte budgétaire échantillon complet | 54 |
| Tableau 5.11 | Réponse simulée pour un changement de la contrainte budgétaire personnes seules | 54 |

| | | |
|--------------|--|----|
| Tableau 5.12 | Réponse simulée pour un changement de la contrainte budgétaire chef monoparentale | 55 |
|--------------|--|----|

INTRODUCTION

L'aide aux personnes à faible revenu et la lutte contre la pauvreté demeurent un sujet préoccupant au sein des sociétés industrialisées. En effet, si le développement économique au cours du siècle dernier d'une société comme le Québec peut être qualifié de fulgurant, il n'en reste pas moins qu'une bonne partie de la population vit dans des conditions de pauvreté ou est susceptible de connaître des épisodes de faible revenu compte tenu de leur statut précaire sur le marché du travail. C'est pourquoi il existe des programmes qui visent à atténuer la gravité d'une carence en revenu de travail. Ceux-ci ont connus leur essor dans la deuxième moitié du siècle dernier et sont le résultat du constat qu'il existe des effets pervers à une vie dans l'indigence et que les individus ne sont pas toujours responsables de leur situation économique.

Les programmes ciblés vers les personnes démunies ne remplissent que de façon imparfaite ce rôle de filet de sécurité contre la pauvreté. En effet, il appert qu'une bonne partie de la population éligible à de l'aide n'y fait pas appel pour des raisons qui ne peuvent être complètement expliquées par les exigences réglementaires et administratives imposées par ces programmes. L'hypothèse que nous soutenons pour expliquer le recours incomplet à la principale mesure d'aide aux faibles revenus au Québec, l'assistance emploi, repose sur l'existence d'un coût psychologique lié à l'état de prestataire que l'on peut désigner comme un stigmat social. Ce phénomène connu dans la littérature sociologique et économique est assimilé à un coût non-monnaire. Cet effet peut s'avérer assez important pour réduire la capacité du législateur à atteindre certains de ses objectifs. La nature de cette perte de bien-être n'a cependant jamais été étudiée avec des microdonnées tirées d'enquête de ménage au Québec et au Canada. Ce mémoire est une amorce visant à combler cette lacune et ainsi enrichir la réflexion sur la structure du programme d'assistance emploi.

Dans la première partie de ce mémoire nous faisons une brève chronologie de l'implantation et de l'évolution du programme d'assistance au Québec. Celle-ci met en opposition deux approches distinctes qui se sont affrontées pour la provision de l'assistance dans les périodes de réforme avec les contraintes de financement comme toile de fond. L'approche ciblée à l'origine du programme et incarnée par les règles du *Régime d'assistance publique du Canada* (1966-1996) plus exigeante pour les prestataires mais moins coûteuse en fonds publics et l'approche plus universaliste incarnée par des propositions telles que le Revenu minimum garanti ou l'impôt négatif et certaines forme d'allocations intégrées à la fiscalité.

La deuxième partie présente la littérature existante autour du stigmate lié au recours à un programme d'assistance. Cette partie vise à rendre compte des développements théoriques qui traitent de l'impact de ce coût psychologique sur la participation au programme lui-même mais aussi des implications en terme d'efficacité et d'équité économique que peut générer la marginalisation d'une partie de la population. Aussi nous recensons la partie de la littérature qui étudie le non-recours aux mesures d'aide ainsi que les études qui se penchent sur l'offre de travail en tenant compte de ce coût en terme de bien-être.

La troisième partie présente le modèle théorique et empirique que nous utiliserons pour déterminer l'existence d'un coût de recours et estimer sa valeur au niveau individuel tout en calculant la forme de l'offre de travail de ceux qui sont susceptibles d'être éligible à cette forme d'assistance. Cette partie aura comme point de départ un modèle classique d'offre de travail enrichi d'une composante de coût fixe au recours à l'assistance pour lequel nous spécifierons une forme fonctionnelle utilisable dans un cadre empirique. Sur la base de ce modèle nous simulons la contrainte de revenu pour les membres d'un échantillon potentiellement admissible à l'assistance sociale en y incluant le programme d'assistance et l'impôt sur le revenu. Finalement nous exposerons une méthode économétrique pour expliquer le choix joint d'offre de travail et de recours au programme d'aide.

La quatrième partie présente les estimations sur la forme de l'offre de travail et le coût du stigmate obtenu d'un échantillon de personnes seules et de familles monoparentales. Aussi nous profitons du résultat de ces estimations empiriques pour simuler l'effet de certaines

modifications au programme sur la participation à l'assistance emploi et sur l'offre de travail. Nous simulerons notamment l'élargissement de certains programmes existants à des clientèles qui ne sont pas présentement visé ou le remplacement des programmes d'assistance existant par des mesures qui intégreraient de façon plus poussée les transferts et le programme de taxation du revenu.

À la lumière des résultats obtenus par notre étude empirique nous concluons qu'il serait possible non seulement de mieux comprendre les implications en terme de perte de bien-être qu'une mesure stigmatisante peut impliquer mais aussi mieux comprendre la dynamique de l'offre de travail au Québec face à des modifications appliquées à la fiscalité et aux programmes de transfert. Ainsi il serait donc intéressant d'envisager une future réforme de l'aide destiné aux faibles revenu qui tiendrait compte à la fois des impacts en terme d'efficacité et d'équité que suscite le recours incomplet à l'assistance.

CHAPITRE I

L'AIDE AUX FAIBLES REVENUS AU QUÉBEC

1.1 L'assistance gouvernementale

L'intervention systématique des gouvernements de pays industrialisés dans le domaine du soutien du revenu sous forme de transferts en espèces remonte à la deuxième moitié du siècle dernier. Celle-ci repose en grande partie sur un souci d'équité, de compassion et de solidarité entre les membres plus riche de la société et ceux qui sont indigents. En bref, ces pays ont instaurés des programmes qui offrent des prestations d'aide «pour assister les familles, les enfants et les individus; les aider à augmenter leurs revenus, sortir de la pauvreté et leurs éviter les conséquences négatives de la pauvreté» (Comittee on National Statistics, 2001). Au Québec, l'aide aux personnes indigentes est née sous l'impulsion du gouvernement fédéral et a été réellement institutionnalisée à partir de la fin des années 1960. Dès lors, la nature de l'accès à l'assistance a balancé entre une vision plus universaliste liée à la justice sociale envers les personnes pauvres réclamée par des groupes ayant une orientation sociale dite progressiste et une vision plus sélective imposée par les contraintes de financement et les questions d'efficacité économique.

1.2 La naissance des mesures gouvernementales d'aide aux faibles revenus au Québec

Les premières interventions gouvernementales importantes destinées aux chômeurs remonte à la période de la crise économique entre les deux guerres mondiales du siècle dernier. La *Loi sur l'aide au chômeur* (1930) prévoit la mise en place d'un programme d'aide géré par les municipalités afin d'aider les victimes de la conjoncture, «l'aide comprend l'alimentation, l'habillement, le combustible et le loyer ou en leur lieu, le versement en

espèce arrêtée¹». L'État s'arroge désormais un rôle significatif d'aide aux personnes pauvres puisqu'il occupe un terrain auparavant monopolisé par les organismes de charité². Ceux-ci souvent associés à des églises avaient l'habitude de distinguer entre les pauvres méritants et les pauvres non-méritants selon leur propre définition de la vertu. Cette politique, qui initialement se voulait temporaire, sera reconduite pendant dix ans. L'aide offerte par l'État était dans ce cas conditionnelle à la démonstration du dénuement de la personne. L'établissement d'un tel programme de transfert allaient timidement dans le sens des travaux de Keynes (1936) voulant que les gouvernements doivent stimuler ponctuellement l'activité économique en encourageant la consommation par l'augmentation des revenus des personnes moins fortunés.

Les années 1940 et 1950 verront le gouvernement fédéral prendre le leadership dans l'instauration des mesures sociales au Canada. Le rapport Marsh (1943) sonne le début des législations dites progressives au Canada. Inspiré par les thèses de Beveridge, il recommande plusieurs mesures généreuses d'assurance contre la carence de revenu et d'allocations ciblées envers certains groupes. Il y aura successivement au cours de ces années quatre lois prévoyant respectivement la création d'allocations familiales et des pensions de vieillesse, l'amélioration du régime d'assurance chômage et d'allocations pour les aveugles. Financées en partie par Ottawa mais gérées par les provinces (ou leurs délégués) ces politiques éparses et extrêmement ciblées ne forment cependant pas un tout cohérent destiné à la lutte contre la pauvreté et n'instaure pas de véritable régime d'assurance contre l'indigence.

¹ Loi de l'aide aux chômeurs, 1930 S. Q. 1930-1931 c. 2 cédule B, art 5 in Falardeau (1994).

² Deux programmes québécois avaient été instaurés en 1921, le premier visant à payer l'hébergement pour les inaptes en institution et le deuxième pour les mères nécessiteuses (excluant les mères célibataires) mais ceux-ci restent parcellaires.

1.3 La réflexion de départ sur l'aide sociale au Québec

Au début des années 1960 le gouvernement du Québec s'inquiète de l'augmentation sensible des dépenses dans le domaine social et met sur pied le *Comité d'étude sur l'assistance publique*. Le Rapport Boucher, synthèse de la réflexion du comité, présente une vision de départ pour encadrer les différentes mesures d'assistance et veut rompre avec une conception caritative et paternaliste du rôle de l'État. Sa recommandation principale face aux transferts ciblés de dernier recours est de les « regrouper à l'intérieur d'une loi unique d'assistance sociale, tenant compte des besoins et non plus de la cause des besoins ». De surcroît, le rapport du comité présente l'aide financière aux personnes pauvres comme étant un droit et même un devoir de la société envers ses membres.

Auparavant, on considérait que si une personne était pauvre, c'était de sa faute. Aujourd'hui, on saisit mieux que la pauvreté est souvent due à des facteurs économiques ou sociaux sur lesquels l'individu seul ne peut exercer aucun contrôle.

L'individu, comme citoyen et comme membre de la société, a donc le droit à une assistance financière de l'état si lui-même ou sa famille est dans le besoin. L'ignorance d'un tel principe conduit fatalement à l'irréalisme. Le fait de ne pas l'explicitier ouvertement, lorsque l'on sait qu'il existe, équivaut presque à priver les citoyens d'un droit fondamental. (*Rapport du comité d'étude sur l'assistance publique* in Falardeau 1996)

L'instauration en Août 1966 du *Régime d'assistance publique du Canada* sous Lester B. Pearson inspiré notamment des idées québécoises met en place un « mécanisme financier permettant au gouvernement fédéral de soutenir financièrement les provinces et les territoires, en partageant les coûts de l'assistance publique dispensée sous diverses formes » (Vaillancourt 1994). Ce régime présente un cadre d'action mieux structuré mais relativement rigide pour les provinces en matière d'assistance de sorte que, ces mesures devront être conditionnelles à la démonstration du besoin, par des tests d'actifs et de revenu dans le cas du programme d'aide-sociale. Ce cadre fixera en bonne partie les modalités du programme d'aide sociale au Québec jusqu'à 1996 et dont les bases d'administration de l'aide influence le programme actuel.

La Commission Castonguay-Nepveu sera à l'origine de la législation qui fera naître la première vraie mouture du régime d'aide social et de L'assurance maladie au Québec. La Commission confirme le principe de droit aux prestations des personnes éligibles selon les textes réglementaires.

Le système d'assistance se fonde sur le principe que chaque membre de la collectivité jouit d'une créance alimentaire qu'il peut invoquer lorsque ses revenus sont inférieurs à un montant considéré comme nécessaire à sa subsistance. La condition essentielle d'attribution se la prestation est l'état d'indigence tel que la loi ou le règlement le définissent. (Québec 1967-1972)

1.4 L'institution de la politique d'aide sociale

La *Loi sur l'aide sociale* a été promulguée en 1969 dans les derniers mois du gouvernement démissionnaire de Daniel Johnson après trois ans de négociation entre les instances fédérale et provinciale notamment sur le droit de retrait pour le Québec du *Régime d'assistance publique du Canada* (RAPC). Elle fut définitivement mise en œuvre en novembre 1970 par son successeur, Robert Bourassa, dans un contexte social pour le moins mouvementé. L'aide aux personnes considérées comme nécessiteuses sera administrée sous forme de paiement en espèce d'une allocation mensuelle. Celle-ci, destinée à l'ensemble du ménage, sera modulée en fonction de critères sociodémographique et d'invalidité des requérants. Le gouvernement fédéral accepte de rembourser les dépenses liées à ce programme d'aide, à la hauteur de 50%, conditionnellement au fait que ces prestations soient allouées suivant le passage d'un test de ressource.

1.5 Historique des réformes de la politique d'aide

1.5.1 Première tentative de réforme

L'approche adoptée par le RAPC semble aller à l'encontre de la philosophie plus universaliste de la première commission québécoise. Ce conflit entre les deux approches aura son effet sur le débat fédéral-provincial au sujet du financement dans le cadre de la «révision

de la sécurité social» (1973-1976). Selon Vaillancourt (1992) les négociateurs des deux paliers de gouvernement considéraient le RAPC trop restrictif et s'entendaient pour élargir la clientèle visée par les services sociaux pour lesquels les dépenses sont partageables au-delà des personnes clairement nécessiteuses. L'option d'implanter au niveau national un Revenu Minimum Garanti ou d'une mesure d'aide assujettie à un seul test de revenu fut aussi étudiée. Cependant, la conjoncture économique, l'opposition de certaines provinces par rapport aux coûts anticipés et à l'empiétement sur leur champ de compétence ont fait en sorte que la politique nationale envisagée n'a pas été adoptée. Avec l'échec de ces négociations les alternatives moins exigeantes en terme administratif et moins stigmatisantes (Vaillancourt, 1992) pour les requérants sont abandonnées indéfiniment.

1.5.2 Retour à une philosophie ciblée la première réforme majeure de l'aide sociale

Les années 80 et 90 sont caractérisées par une certaine austérité budgétaire au niveau des finances publiques ce qui aura un impact sur la gestion gouvernementale de la charge des bénéficiaires. Afin de réduire le nombre de prestataires, l'emphase a été mise sur les parcours d'intégration à l'emploi, sur un ciblage accru des mesures d'aide et sur un contrôle plus sévère du statut des ménages qui sont prestataires.

La réforme de 1988 par l'adoption de *La loi sur la sécurité du revenu* instaurera une obligation pour les individus de déclarer leur statut de disponibilité et de s'inscrire à des programmes d'intégration sous peine d'amputation de leur allocation. Ces mesures inspirées fortement du Workfare (Fortin, 1998) visent à stimuler le retour rapide au travail de cette clientèle³ et à faire fuir les requérants oisifs ou fraudeurs. Cette réforme crée un certain bouleversement dans les barèmes de l'aide par l'addition de catégories liées à la participation

³ Il semble que ce dernier objectif soit dans bien des cas plutôt difficile à atteindre et que les programmes ne sont pas rentables (Lacroix 1997) compte tenu des caractéristiques des bénéficiaires pour lesquels le marché du travail n'est pas très favorable particulièrement pendant une conjoncture économique difficile.

et l'intention de participation; la réduction de la prestation pour une partie des requérants et l'harmonisation des barèmes pour tous les âges. Tous cela suscite un certain remous chez les groupes de défense des prestataires et les contribuables, contribuant à médiatiser le sort des bénéficiaires de l'aide sociale. Le RAPC, considéré comme une camisole de force pour l'État québécois qui visait une plus grande universalité de son programme dans les années 1970, accommodait maintenant le régime de compression budgétaire adopté par les gouvernements d'allégeances péquistes et libéraux qui ont alternés durant cette époque.

En 1996 le gouvernement fédéral abolit le RAPC et instaure le Transfert Canadien en matière de Santé et de Programme Sociaux. Contrairement à l'ancien régime la contribution fédérale aux programmes sociaux des provinces n'est plus versée en fonction des dépenses effectives remboursables mais plutôt sous la forme d'un montant forfaitaire par habitant sujet au respect de certaines normes minimales. La révision du fonctionnement et du financement fédéral des programmes sociaux implique cependant une réduction de 636 millions des montants alloués au Québec en 1996-1997 (Fortin 1998). Cette réduction des transferts provoque un «trou» dans les finances publiques provinciales ce qui n'incite pas ces gouvernements à élargir l'aide pour les personnes avec de faible revenu malgré la levée des contraintes administratives.

1.5.3 La réforme de 1997 et programme d'assistance emploi

La dernière réforme visant l'aide sociale au Québec suit le dépôt de deux rapports distincts d'un comité d'étude sur le programme. Le dépôt de ceux-ci se fait en 1997 et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale gère dorénavant le programme appelé Assistance Emploi. Sur la recommandation unanime des rapports Bouchard (1996) et Fortin (1996), les prestations pour les enfants éliminées pour être remplacée par de nouvelles allocations familiales (administrés par la Régie des rentes) et les barèmes seront considérablement simplifiés. Ainsi, avant la réforme on pouvait compter jusqu'à 70 barèmes différents on en compte qu'une douzaine à partir de 1999. Les modulations de prestation liées aux concepts d'aptitude et d'inaptitude de participation et de non participation aux programmes d'insertion à l'emploi disparaissent pour laisser la place à des dispositions

rendant compte des contraintes au travail qui peuvent être considérée comme sévères ou temporaires⁴ pour les personnes handicapés ou qui sont responsables d'enfants en bas âge. Malgré le retrait du RAPC et des conditions qui y étaient rattachées le programme applique toujours un test d'actif et n'a pas été intégré à la fiscalité comme le recommandait le rapport Bouchard.

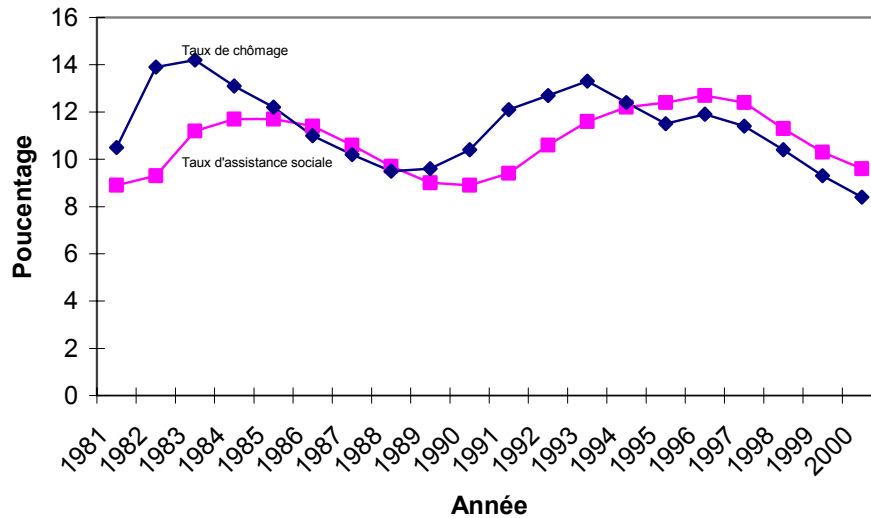
1.6 Évolution du budget et le volume des cas d'assistance emploi

Comme l'illustre la Figure 1.1 le taux d'assistance suit sans trop de surprise de façon assez fidèle le taux de chômage qui lui-même fluctue à l'encontre des cycles économiques (Dufour, 2002). Cette constatation transparaît aussi dans les résultats d'études ayant pour sujet la durée du recours à l'aide sociale faites avec des données administratives au Québec et ailleurs (Duclos et al., 1999 Hoynes, 2000⁵) où le taux de sortie des prestataires est clairement influencé par la conjoncture économique. Ces études montrent aussi que ceux qui font appel à l'assistance sociale y restent dans la grande majorité des cas pour une durée de moins de deux ans (particulièrement les personnes seules) avec une proportion faible mais significative qui y reste pour une période prolongée (surtout les familles monoparentales). Le montant des prestations et les fluctuations des critères d'admissibilité à l'assurance emploi sont les autres variables qui semblent agir sur le taux d'assistance (Fortin 1998).

⁴ Aux bénéfices de base s'ajoutent des programmes d'intégration au travail ainsi que des prestations spéciales pour couvrir des soins médicaux non couverts par la Régie d'Assurance Maladie et de l'aide en cas de grossesse. En plus de ces aides ponctuelles il y a le programme APPORT qui consiste en une subvention au salaire pour les familles avec enfants. Ce programme qui impose aussi un test d'actif moins sévère que l'aide sociale ne rejoint cependant que 20% de sa population éligible compte tenu de sa complexité administrative.

⁵ En Californie les raisons principales entourant le départ de l'AFDC (maintenant TANF) sont le mariage et l'emploi, les deux facteurs étant influencés par la conjoncture économique locale.

Figure 1.1 Évolution du Taux de chômage et du taux d'assistance 1981-2001



Compte tenu de la stabilité relative du montant des prestations la proportion des dépenses allouées à l'aide sociale fluctue aussi en fonction du nombre de prestataire (Fortin, 1996). Celles-ci s'échelonnaient à 2,71 milliards \$ en 1999-2000 soit 7.1% des dépenses du gouvernement québécois lors de cette année financière (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale 2001). Le nombre de ménage s'échelonnait à 396 141 en moyenne lors de l'année 1999-2000 en baisse constante depuis 5 ans avec l'amélioration de la conjoncture économique.

1.7 Le débat entourant le programme d'aide social au Québec aujourd'hui

Le dépôt de deux rapports distincts issus du même comité lors de la dernière réforme de l'Aide sociale met en relief des visions contrastées sur les effets au niveau individuel et social

du recours aux mesures d'aide. D'une part on insiste sur le fait qu'elle coûte cher et a un effet ambigu sur la capacité des individus à retourner à une vie productive pour assurer un niveau de vie supérieur pour eux-mêmes et leurs familles et un recours prolongé à celle-ci peut entraîner une dépendance qui peut se transmettre d'une génération à l'autre (Fortin 1996 Moffitt 1992, Pepper 2000). D'autre part, on insiste sur l'aspect involontaire du recours aux mesures, et de la nature complexe et humiliante d'une demande d'aide modeste par des personnes qui ont épuisée toutes les ressources à leur disposition (Bouchard 1996)⁶; et que l'accès au travail des bénéficiaires est découragé par les forts taux marginaux d'impositions et le retrait de certain bénéfices supplémentaires en santé. Il est rare cependant qu'il y ait une remise en cause du principe d'un filet de sécurité pour les épisodes de carence de revenu d'emploi. On doute par contre de la capacité de ces programmes à aider les individus sans les piéger dans un état d'inactivité qui n'est pas considéré comme étant souhaitable à moyen et à long terme.

⁶ Sans compter que l'effet des politiques de retour au travail ont des effets incertains sur l'intégration réelle au milieu du travail particulièrement dans une mauvaise conjoncture économique et peuvent être inéquitables envers ceux qui n'y ont pas accès.

CHAPITRE II

L'ÉTUDE DU NON-RECOURS AUX MESURES D'AIDE SOCIALE

2.1 Le concept de stigmatisation

La notion de stigmat⁷ trouve son origine dans la littérature psychologique et sociologique. Elle repose sur la caractérisation négative des personnes qui ont une certaine caractéristique ou qui posent une action qui est dévalorisée. Un stigmat est imposé par l'entourage d'une personne ou par la société en général. Celui-ci influence le traitement, par ses pairs, de la personne qui en est victime. Associée à l'aide sociale, la crainte d'être stigmatisé peut être assez forte pour un individu éligible qu'elle aurait un effet dissuasif sur la volonté de faire les démarches nécessaires pour réclamer un supplément de revenu. Chez ceux qui décident tout de même d'entreprendre ces démarches, le stigmat rajoute un coût psychologique (non-monnaire) au coût en temps nécessaire pour remplir les conditions d'assistance. L'opinion négative envers les personnes ayant recours à l'aide sociale a déjà été relevée par le gouvernement québécois. Celui-ci semble aussi lui accorder une certaine importance compte tenu de la publication d'une série de rapport ayant pour thème l'image des prestataires constituée à partir de sondages auprès de ceux qui gèrent l'assistance, des prestataires eux-mêmes et de la population en général (Lemieux, 1995a, 1995b). Cependant, c'est à l'extérieur du Canada qu'il faut se tourner pour avoir des analyses économiques du phénomène.

⁷ De stigma en Latin signifiant marque physique indiquant l'état esclave ou l'existence d'un passé criminel.

2.2 La vision économique du stigmat

L'aspect stigmat est étudié particulièrement dans la littérature économique américaine dans une optique de gestion du volume de prestataires et son effet sur l'offre de travail des personnes qui pourraient y être éligibles. Moffitt (1983) dans un article précurseur présente le premier modèle économique de stigmat lié à l'aide sociale et l'estime empiriquement sa teneur dans le cadre de l'AFDC. Beasley et Coates (1992) étudient un modèle théorique enrichi qui présente le stigmat dont sont victimes les prestataires d'aide social sous deux angles⁸. Le résultat de leurs modèles vise à incorporer l'aspect psychologique dans l'élaboration d'un programme optimal de redistribution. Ceci mène en bout de compte à justifier l'emploi du « Workfare » comme moyen d'atténuer ce stigmat en utilisant un effet d'autosélection chez les individus avec un faible revenu. Celui-ci améliore du coup la technologie d'étiquetage des requérants⁹. Ainsi les personnes inaptes que l'on veut vraiment aider réussissent à se démarquer plus facilement car les autres aptes ou fraudeurs, qui seraient à l'origine du stigmat, s'écartent par crainte d'être pris en défaut et de subir des sanctions.

La littérature psycho-économique quant à elle présente l'apposition d'un stigmat aux bénéficiaires d'aide sociale comme un signal négatif émanant des prestataires qui peut soit engendrer des inefficacités ou créer des incitations allant à l'encontre des objectifs, d'aide aux plus démunis et de réintégration au travail, du décideur. Yaniv (1997) fait un amalgame entre le coût du stigmat apposé à ceux qui requièrent de l'aide et celui associé aux risques pour un fraudeur de se faire prendre dans l'illégalité pour étudier leurs effets dissuasifs respectifs au moment de faire appel à l'aide sociale. Il démontre que le premier est plus

⁸ Le premier aspect, la discrimination statistique, représente l'apposition de caractéristiques négatives présumées aux bénéficiaires de l'aide sociale par le seul fait qu'ils y font appel. Le deuxième aspect du stigmat, la colère des contribuables, repose sur la différence entre les montants alloués par l'État et ceux qui devraient l'être selon les payeurs de taxe en tenant compte de l'impact sur leur revenu net.

⁹ Voir Akerlof (1984) pour un article précurseur et Boadway et al. (1999) pour un exemple de modèle d'étiquetage appliqué aux mesures d'aide sociale.

important car l'obligation au travail exacerbe la perception du stigmatisme en donnant une visibilité plus grande à ceux qui reçoivent de l'aide tout en réduisant l'utilité perçue de la rémunération du travail¹⁰. L'auteur met l'accent sur le fait que « les obligations de travail peuvent non seulement être insuffisantes pour dissuader les personnes cupides, mais peuvent générer des désincitations sous forme de stigmatisme qui peuvent elles-mêmes dissuader les personnes aptes mais dans le besoin ».

Furuya (2001) quant à lui étudie des catégories de personnes faisant l'œuvre de stigmatisation et leur capacité de réintégration au sein de la norme. Son modèle met en opposition les coûts liés au fait d'avoir des individus gardés dans un état marginal (recours à l'aide sociale, séjour en prison) et le coût de les réintégrer dans la norme (par le travail salarié). Il en vient à la conclusion que si cette réintégration est laissée au comportement individuel et que la réintégration comporte un risque réel pour l'employeur potentiel, il se crée un équilibre où aucune entreprise ne veut assumer le coût de réintégration d'un individu stigmatisé compte tenu du risque qui devra être assumé par cette dernière. L'existence d'une telle inefficacité incite le gouvernement à compenser par son intervention afin de répartir le risque au niveau social.

2.3 Le stigmatisme et l'équité

L'existence d'un stigmatisme (ou un coût non-matériel) assez fort pour détourner des personnes éligibles pose aussi des problèmes d'équité à la fois verticale et horizontale du schéma de transfert-fiscalité. Au niveau de l'équité verticale, l'effet est assez clair: le recours incomplet fait en sorte qu'une partie des transferts destinés à des personnes avec des revenus faibles n'est pas distribuée à ceux-ci réduisant ainsi le transfert moyen pour cette population. Ceci fait en sorte que les inégalités de revenu ne sont pas comblées comme le prévoit

¹⁰ Le travail obligatoire est ici pris dans son sens le plus large en tenant compte des tracasseries administratives et des rapports de statuts. S'ils ne remplissent pas les caractéristiques du « workfare » ces désagréments engendrent tout de même une bonne partie de stigmatisme.

théoriquement la réglementation. En terme d'équité horizontale, que l'on peut définir comme le traitement d'individus égaux comme des égaux face aux politiques publiques¹¹, L'effet réel du non-recours sur l'équité des programmes de transfert-taxation est plus difficile à inférer¹² (voir Duclos, 1994 pour une discussion sur l'ensemble des effets possibles). Il est cependant montré que la distorsion dans la distribution des revenus avant et après transfert-taxation créée par le recours incomplet s'ajoute à celle provoquée par les règles d'allocation et les erreurs administratives.

2.4 L'évaluation empirique de l'aspect stigmaté

Au Québec le ministère de la sécurité du revenu s'est penché sur l'image des prestataires d'aide sociale dans deux rapports distincts. Le premier rapport repose sur l'image véhiculée par la société sur les prestataires perçue par les prestataires eux-mêmes. Le deuxième se penche en partie sur la même question mais du point de vue des employés du Ministère. Dans les deux cas il ressort qu'il existe bel et bien une étiquette négative apposée

¹¹ Une politique équitable horizontalement ne devrait pas créer de changement de rang des ménages dans la distribution des revenus après le schéma de transfert-taxation par rapport à la distribution avant transfert-taxation.

¹² Pour illustrer simplement l'intuition derrière l'iniquité horizontale que le recours incomplet peut engendrer, prenons deux personnes en tout point semblables en terme d'actif et de revenu de travail. Les deux personnes sont capables de retirer le même bien-être du revenu net dont elles disposent et elles sont éligibles à une forme d'aide. Une des personnes est imperméable au stigmaté et une autre est fortement influencée par l'aspect stigmaté. La première personne est avantagée par la mesure puisqu'elle fera appel à la mesure reçoit du revenu sans autres conséquences sur son bien-être. Quant à l'autre personne elle se contente de son faible revenu malgré le fait qu'elle aurait droit à plus de revenu.

aux prestataires de la sécurité du revenu¹³. Les prestataires en entrevue affirment que l'étiquette les incite à repousser au maximum le moment où ils font appel à l'aide et à cacher leur statut auprès de leur entourage et des employeurs potentiels.

L'évaluation empirique à l'aide de micro-données de l'aspect stigmaté lié au recours des bénéficiaires destinés aux faibles revenus s'est fortement inspirée dans les vingt dernières années de l'article de Moffitt (1983). On cherche généralement à estimer conjointement l'aspect coût lié au recours à un ou plusieurs programmes en conjonction avec la nature de l'offre de travail des personnes qui pourraient potentiellement être éligibles. Moffitt s'est penché sur le phénomène en raison du bas taux de participation au programme des femmes seules avec enfant éligibles dans le cadre du programme AFDC aux États-Unis. L'utilisation des données du Panel Study of Income Dynamics (PSID) lui permet de démontrer qu'il existe un effet stigmaté fixe important, soit anticipé ou subi, par les personnes visées par la mesure, mais qu'il n'y a pas de variation significative de l'aspect stigmaté en fonction du montant des bénéfices potentiels. Fraker et Moffitt (1988) s'inspirent des résultats du précédent article pour estimer à l'aide du Income Survey Development Program (ISDP) l'offre de travail de la même tranche d'individus en y ajoutant le programme de « Food Stamps » grâce à une méthode simplifiée qui limite le nombre de choix des individus dans leurs formes d'offre de travail. Keane et Moffitt (1996) avec l'aide du Survey of Income and Program Participation (SIPP) enrichissent encore une fois l'analyse en utilisant un modèle structurel qui tient compte conjointement du recours à quatre programmes d'aide. Une contrainte ajoutée à la régression rend possible l'interprétation sous la forme monétaire des paramètres de la

¹³ Le sondage auprès des employés du ministère montre que ceux-ci pensent dans une proportion de 84% que la population a une opinion négative ou très négative des prestataires dans le cas des employeurs, ce taux est de 87% (Lemieux 1995b).

fonction d'utilité estimée. Ainsi, il est possible d'inférer directement le montant des pertes liées au recours à l'aide sociale¹⁴.

Duclos (1995) fait un exercice similaire au Royaume-Uni avec le Family Expenditure Survey (FES) en analysant le programme de « Supplementary Benefit » et évalue les coûts du recours incomplet à des mesures de soutien du revenu auxquelles certaines personnes sont admissibles. Il calcule que le bénéfice net en terme de paiement de transfert dans le cadre d'un programme de soutien du revenu n'est que de 82.8%, «ce qui suggère que près d'un cinquième du budget est perdu pour les prestataires sous la forme d'inconvénients liés à la réclamation des bénéfices ».

Les articles les plus récents se penchant sur le non-recours à une mesure d'aide par des individus éligibles proviennent de la littérature allemande (Bird et al., 1999; Kayser et Frick, 2000; Ripahn 2000). La présence du non-recours est dépeinte comme une pauvreté cachée qui suggère un échec de la politique d'aide. À travers ces études on cherche à déterminer les caractéristiques des individus potentiellement éligibles qui ont moins tendance à recourir aux mesures d'aide. Dans ces études la présence de jeunes enfants, le fait de vivre dans une région plus rurale ou d'avoir un regard pessimiste sur l'avenir (Kayser et Frick 2000) influencent positivement le recours aux mesures d'aide.

2.5 Perspective québécoise

Comme le souligne Fortin (1998) dans sa revue de la littérature sur la dépendance à l'aide sociale, le sujet important du recours incomplet aux mesures d'aide sociale n'a pas été traité jusqu'à maintenant au Canada. On se limite dans la littérature à étudier certains déterminants qui expliquent la participation aux programmes en tant que telle et la durée des

¹⁴ Andrén (2002) reprend à quelques nuances près une des méthodes de Maximum de vraisemblance simulée utilisée dans l'article de Keane et Moffitt et l'applique au cas suédois d'aide sociale et d'utilisation des garderies.

épisodes sans tenir compte de l'influence combinée du programme d'aide, de la fiscalité et de la forme de l'offre de travail des individus potentiellement éligibles. La présente étude tente de combler cette lacune avec des données sur le Québec par l'emploi d'une méthode simplifiée inspirée des travaux de Keane et Moffitt.

CHAPITRE III

UN MODÈLE D'OFFRE DE TRAVAIL AVEC EFFET DE STIGMATE

3.1 L'offre de travail et la participation

Afin d'estimer conjointement l'aspect stigmaté et l'offre de travail des personnes potentiellement éligible à l'assistance emploi on propose un modèle classique d'offre de travail avec une composante de coût fixe relatif au recours à l'assistance¹⁵. Dans notre modèle chaque individu a un certain revenu hors travail, et une habilité propre à générer du revenu par ses activités productives. Celui-ci choisit conjointement son offre de travail et sa participation au programme d'assistance emploi en fonction de l'utilité que lui procure ses heures de loisir, le revenu net qu'il retire après transfert et taxation et finalement la désutilité perçue par rapport au recours à la mesure d'aide. Notre méthode d'estimation repose sur une approche de variable latente appliquée dans un cadre d'un modèle avec utilité aléatoire.

3.1.1 La théorie classique de l'offre de travail

Dans la littérature théorique qui étudie l'offre de travail, on postule que l'utilité de l'individu est fonction des heures de loisir L et du revenu Y tel que : $U(L^+, Y^+)$. Cette forme fonctionnelle est équivalente à celle ayant comme argument le nombre d'heures de travail H où, $U(H^-, Y^+)$. Cette forme nous permet d'exprimer l'utilité des individus en fonction des heures de travail sans avoir à exprimer de façon explicite les deux formes d'utilisation du temps, pour le travail et le loisir. Le nombre d'heure de travail est donc calculé tel que

¹⁵ Moffit (1983) estime à la fois un coût fixe au recours à l'AFDC et un coût proportionnel à la valeur des bénéfices reçus et constate que le second est non-significatif.

$H = \bar{L} - L$ où \bar{L} est le nombre total d'heures disponibles dans un intervalle de temps donné (p.e., une semaine). Les heures de loisir, L , comprennent les activités domestiques, le loisir à proprement parler et les activités non-marchandes. Dans ce modèle on suppose que les personnes aiment le revenu (un bien) mais n'aiment pas le travail (un mal) comme l'expriment en indice les signes de la première dérivée des arguments de la fonction U . Le bien-être augmente donc en Y et baisse en H . Dans la version statique de ce modèle d'offre de travail sans taxe ou transfert, on suppose que les personnes maximisent leur utilité courante sous la contrainte de leur fonction de budget $Y(H) = wH + N$ de cette même période, où w est le salaire horaire et N le revenu hors travail.

Lorsque la participation à un programme d'assistance est une option possible dans la structure qui détermine le bien-être de l'individu, la fonction d'utilité comprend un indice de participation dichotomique P . Le facteur qui indique cette participation a selon notre hypothèse un impact négatif sur le bien-être de l'individu. Ceci nous mène à une fonction d'utilité ajustée pour la participation à l'assistance emploi :

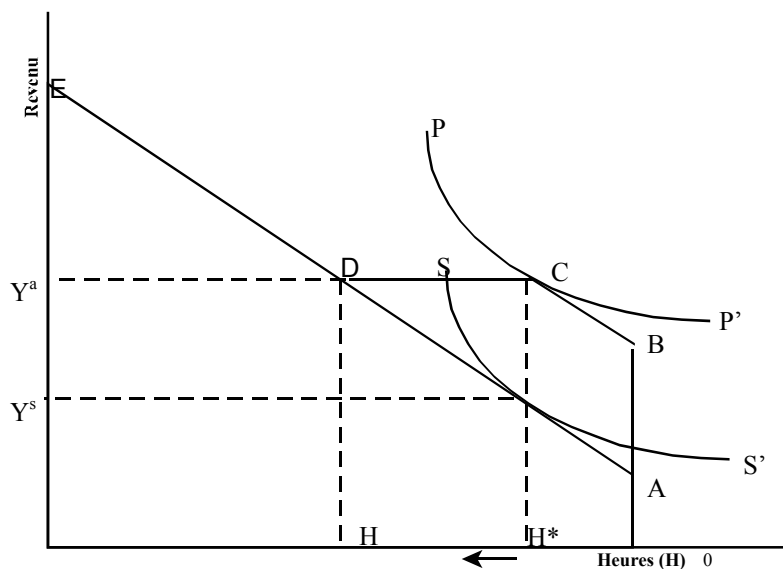
$$U = U(H, Y, P). \quad (1)$$

Pour rendre plus réaliste la contrainte de budget, on se doit d'y inclure la taxation et les programmes de transfert qui s'ajustent en fonction du revenu total et de la composition du ménage. La contrainte de budget prend alors la forme suivante :

$$Y(H, P) = wH + N + PB(X_B, H, N) - T(X_T, H, N) \quad (2)$$

$B(X_B, H, N)$ représente sous la forme d'une fonction, les barèmes d'assistance emploi avec un vecteur X_B de caractéristiques familiales, les heures de travail et le revenu hors travail considéré pour le calcul des bénéfices potentiels. $T(X_T, H, N)$ représente la fonction de taxation du revenu qui elle aussi inclut les caractéristiques familiales et le revenu hors travail utilisés pour le calcul de l'impôt cotisable et les crédits remboursables.

Figure 3.1 Choix des heures si éligible initialement



La Figure 3.1 inspirée de Moffitt (1983) présente graphiquement le problème de maximisation d'utilité sous contrainte. La courbe AE représente la contrainte de revenu sans le recours au programme d'assistance emploi. ABCDE représente la contrainte de revenu incluant le recours à l'assistance emploi. P'P représente la courbe d'indifférence illustrant l'utilité la plus élevée atteignable par une personne éligible qui travaille et reçoit de l'assistance. S'S représente la courbe d'indifférence illustrant l'utilité la plus élevée atteignable par la même personne qui travaillerait le même nombre d'heure mais qui ne demanderait pas l'assistance. Si la personne dans ces circonstances choisit de ne pas participer c'est qu'il y a nécessairement une perte d'utilité associée au recours à l'assistance emploi. On peut estimer en terme de coût monétaire le stigmate relié au recours à l'assistance. Sur la Figure 3.1 ce coût est égal à $s = Y^a - Y^s$

3.1.2 spécification de la fonction d'utilité empirique

Afin de rendre le modèle estimable au plan empirique, on doit spécifier une forme fonctionnelle pour la fonction d'utilité. Une forme couramment utilisée pour ce genre de modèle est une fonction quadratique ayant comme arguments le revenu net du ménage Y , l'offre individuelle de travail H et la participation au programme d'assistance emploi P .

$$U(H, Y, P) = \beta_H H + \beta_{HH} H^2 + \beta_Y Y + \beta_{YY} Y^2 + \beta_{HY} HY + \beta_P P \quad (3)$$

La fonction d'utilité quadratique a le désavantage d'être concave seulement lorsque l'utilité ne dépasse pas son sommet mais ce n'est pas un problème sérieux tant que les données restent dans l'intervalle où celle-ci reste concave. Elle est simple, facile à utiliser et assez flexible pour une fonction d'offre de travail qui est successivement croissante et décroissante avec le salaire (Fraker et Moffitt, 1988; Andr en, 2002). L'utilit  marginale de Y   $H = Y = 0$ est normalis e   1 nous ajoutons donc comme contrainte $\beta_Y = 1$, les autres param tres de la r gression pourront s'exprimer en terme de dollars.

On doit introduire un  l ment stochastique dans notre fonction d'utilit  puisque des personnes ayant des caract ristiques observables identiques prennent des d cisions diff rentes en terme de participation   l'assistance emploi et en terme d'offre de travail. Il y a donc une partie al atoire au r sultat en terme d'utilit  retir e de chacune des d cisions possibles. L' quation suivante pr cise cette structure:

$$U_{ij}(H_{ij}, Y_{ij}, P_j) = \beta_H H_i + \beta_{HH} H_j^2 + \beta_Y Y_{ij} + \beta_{YY} Y_{ij}^2 + \beta_{HY} H_j Y_{ij} + \beta_P P_j + \varepsilon_{ij} \quad (4)$$

L'individu i retire un certain bien  tre d'un choix   sa disposition compte tenu du revenu Y , du nombre d'heures H n cessaire et de la participation P associ  au choix j . s'ajoute une partie al atoire ε qui lui est propre et qui est aussi fonction des choix j de participation-offre de travail.

3.2 La méthode d'utilité aléatoire

Afin d'estimer la composante coût de participation et la forme d'offre de travail des individus nous nous inspirons du modèle d'utilité aléatoire de Mcfadden (1974) dans le cadre d'un logit polytomique. On reprend notre équation d'utilité (4) que l'on différencie en fonction de l'individu et de chaque choix.

$$U_{ij} = U(H_{ij}, Y_{ij}, P_{ij}) = u(H_{ij}, Y_{ij}, P_{ij}) + \varepsilon(H_{ij}, Y_{ij}, P_{ij}) \quad (5)$$

L'individu choisit une des options en autant que celle-ci lui procure plus de bien-être que toutes les autres à sa disposition.

$$u(H_j, Y_j, P_j) + \varepsilon(H_j, Y_j, P_j) > u(H_k, Y_k, P_k) + \varepsilon(H_k, Y_k, P_k) \quad \forall k \neq j \quad (6)$$

$$u(H_j, Y_j, P_j) - u(H_k, Y_k, P_k) > \varepsilon(H_k, Y_k, P_k) - \varepsilon(H_j, Y_j, P_j) \quad \forall k \neq j \quad (7)$$

La probabilité conjointe de choisir l'alternative j est

$$P(u_j - u_1 > \varepsilon_j - \varepsilon_1, \dots, u_j - u_{j-1} > \varepsilon_j - \varepsilon_{j-1}, u_j - u_{j+1} > \varepsilon_j - \varepsilon_{j+1}, \dots, u_j - u_J > \varepsilon_j - \varepsilon_{j+1})$$

On suppose que $\varepsilon(H_{ij}, Y_{ij}, P_{ij})$ est distribuée indépendamment de $u(H_{ij}, Y_{ij}, P_{ij})$ et les ε_j sont indépendamment distribuées entre eux. Avec J choix ils suivent une distribution conjointe $G(\varepsilon) = G_1(\varepsilon_1) \cdot G_2(\varepsilon_2) \cdot G_3(\varepsilon_3) \cdots G_J(\varepsilon_J)$. Dans notre modèle de logit polytomique les ε_j ont une distribution de valeur extrême de type I tel que $G_j(\varepsilon_j) = e^{-e^{-\varepsilon_j}}$ pour tout j avec une fonction de densité $g_j(\varepsilon_j) = e^{-\varepsilon_j} e^{-e^{-\varepsilon_j}}$.

La probabilité conjointe pour l'individu de choisir l'alternative 1 parmi les J choix disponibles devient alors :

$$P_1 = P(u_1 - u_2 + \varepsilon_1 > \varepsilon_2, u_1 - u_3 + \varepsilon_1 > \varepsilon_3, \dots, u_1 - u_J + \varepsilon_1 > \varepsilon_J) \quad (8)$$

$$P_1 = \int G(u_1 - u_2 + \varepsilon_1) G(u_1 - u_3 + \varepsilon_1) \cdots G(u_1 - u_J + \varepsilon_1) g(\varepsilon_1) d(\varepsilon_1) \quad (9)$$

$$P_1 = \int \exp e^{-\varepsilon_1 \left(1 + e^{-(u_1 - u_2)} + e^{-(u_1 - u_3)} + \dots + e^{-(u_1 - u_J)} \right)} e^{-\varepsilon_1} d(\varepsilon_1) \quad (10)$$

$$P_1 = \frac{1}{1 + e^{-(u_1 - u_2)} + e^{-(u_1 - u_3)} + \dots + e^{-(u_1 - u_J)}} = \frac{e^{Z_1 \beta}}{\sum_{j=1}^J e^{Z_j \beta}} \quad (11)$$

On maximise le log de la vraisemblance

$$\hat{\lambda} = \sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^J y_{ij} \ln \frac{e^{Z_i \beta}}{\sum_{j=1}^J e^{Z_j \beta}} \quad (12)$$

On peut calculer le ratio de vraisemblance qui permet d'estimer l'effet d'une augmentation d'un paramètre β_i sur la probabilité de choisir une option par rapport à une autre.

$$\frac{P_i(j)}{P_i(l)} = \frac{\exp(Z'_{ij} \beta) / \sum \exp(Z'_{ik} \beta)}{\exp(Z'_{il} \beta) / \sum \exp(Z'_{ik} \beta)} = \exp \left[(Z_{ij} - Z_{il})' \beta \right] \quad (13)$$

3.2.1 Identification

La méthode du logit polytomique ne permet pas l'identification de l'effet de variables constantes pour tous les choix à la disposition des individus. Afin de contourner cette contrainte nous posons comme hypothèse que les variables socio-démographiques X_H et X_p influencent respectivement l'utilité retirée des heures travaillées et de la participation au programme d'assistance emploi par l'ajout de variables croisées. Celles-ci s'expriment de

façon linéaire à travers les paramètres $\alpha = \{\alpha_H, \alpha_p\}$. L'analyse des résultats devra nécessairement se faire en terme marginal. De l'équation (4) on peut dériver l'utilité retirée de chacun des choix à la disposition des individus :

$$\beta_H X_H = \alpha_H HX_H = \alpha_o H + \alpha_1 Hx_{1h} + \alpha_2 Hx_{2h} + \dots + \alpha_m Hx_{mh} \quad (14)$$

$$\beta_p X_p = \alpha_p PX_p = \alpha_o H + \alpha_1 Hx_{1p} + \alpha_2 Hx_{2p} + \dots + \alpha_n Hx_{nh} \quad (15)$$

avec la règle de dérivée en chaine

$$\begin{aligned} \beta_H &\approx \frac{d\alpha_H HX_H}{dH} = \sum \frac{\partial \alpha_H HX_H}{\partial HX_H} \cdot \frac{dHX_H}{dH} = \\ &\approx \alpha_o + \alpha_1 \frac{dHx_{1h}}{dH} + \alpha_2 \frac{dHx_{2h}}{dH} + \dots + \alpha_m \frac{dHx_{mh}}{dH}; \end{aligned} \quad (16)$$

$$\begin{aligned} \beta_p &\approx \frac{d\alpha_p PX_p}{dP} = \sum \frac{\partial \alpha_p PX_p}{\partial PX_p} \cdot \frac{dPX_p}{dP} \\ &\approx \alpha_o + \alpha_1 \frac{dPx_{1p}}{dP} + \alpha_2 \frac{dPx_{2p}}{dP} + \dots + \alpha_m \frac{dPx_{mp}}{dP}. \end{aligned} \quad (17)$$

3.2.2 Les choix disponibles

Le nombre d'heures travaillées s'observe dans la réalité dans un intervalle qui est continu. Cependant, comme le souligne Fraker et Moffitt (1989), l'existence de non-linéarités dans la contrainte de revenu, découlant du cumul de la fiscalité et des barèmes d'assistance, fait en sorte que les méthodes d'estimation appropriées sont instables et permettent difficilement d'avoir des résultats satisfaisants. De plus, il appert que, lorsqu'on analyse la distribution des heures travaillées par les personnes dans un échantillon représentatif de la population on observe une bimodalité c'est-à-dire qu'une proportion importante de la population est inactive et la plus grande partie des individus travaillent une quantité d'heures

que l'on peut qualifier d'habituelle laissant peu d'observations à des horaires de travail intermédiaires. Nous allons donc nous limiter à trois choix en terme d'offre de travail comme le suggèrent les études sur lesquelles nous nous basons c'est-à-dire inactif, travail à temps partiel, travail à temps plein. Ces choix en terme d'offre de travail seront évalués respectivement au niveau hebdomadaire à 0, 20 et 40 heures tel que :

$$H_i \in \{0, 20, 40\}.$$

En même temps l'individu choisit de participer ou non au programme d'assistance emploi. Puisqu'il n'y a pas de degré de participation, le choix est binaire et sera exprimer une forme de dichotomique donné par :

$$P_i \in \{0, 1\}.$$

En somme dans notre modèle d'estimation l'individu aura en tout six choix ouverts dont on présume qu'il choisit celui qui lui offre le plus de bien-être. Ces choix sont illustrés dans le Tableau 3.1.

3.2.3 La signification des paramètres et élasticités

Puisque la spécification de notre modèle empirique découle directement de la modélisation d'une maximisation du bien-être sous contrainte on peut le qualifier de structurel. Ceci a comme principal avantage d'obtenir des estimations de paramètres qui ont une signification économique. On peut donc les utiliser pour mesurer la sensibilité des individus dans la population en général face à des changements liés à des politiques publiques ou à des changements dans la conjoncture économique. Les équation (18) et (19) présentent les élasticités les plus courantes utilisées dans la littérature étudiant l'offre de travail (Les termes de l'utilité croisée en H et Y ignorée).

Tableau 3.1: Utilité selon les choix de participation et d'offre de travail

| Heures | Participation | |
|--------|--|---|
| | P=0 | P=1 |
| H=0 | $U_{00} = Y_{00} + \beta_{YY} Y_{00}^2 + \varepsilon_{00}$ | $U_{01} = Y_{01} + \beta_{YY} Y_{01}^2 + \alpha_p X_p P + \varepsilon_{01}$ |
| H=20 | $U_{10} = \alpha_{H^1} H_H + \beta_{HH} H_H^2 + Y_{10} + \beta_{YY} Y_{10}^2 + \beta_{HY} H_H Y_{10} + \varepsilon_{10}$ | $U_{11} = \alpha_{H^1} H_H + \beta_{HH} H_H^2 + Y_{11} + \beta_{YY} Y_{11}^2 + \beta_{HY} H_H Y_{11} + \alpha_p X_p P + \varepsilon_{11}$ |
| H=40 | $U_{20} = \alpha_{H^2} H_H + \beta_{HH} H_H^2 + Y_{20} + \beta_{YY} Y_{20}^2 + \beta_{HY} H_H Y_{20} + \varepsilon_{20}$ | $U_{21} = \alpha_{H^2} H_H + \beta_{HH} H_H^2 + Y_{21} + \beta_{YY} Y_{21}^2 + \beta_{HY} H_H Y_{21} + \alpha_p X_p P + \varepsilon_{21}$ |

L'Élasticité salaire non-compensée

$$\frac{d \ln \bar{H}}{d \ln w} = \frac{-w[1 + 2N\beta_{YY} + 4\beta_{YY}(w\bar{H})]}{2\bar{H}(\beta_{HH} + \beta_{YY}w^2)} \quad (18)$$

L'Élasticité revenu total

$$\frac{w\bar{H}d \ln \bar{H}}{Nd \ln N} = \frac{-\beta_{YY}w}{\beta_{HH} + \beta_{YY}w^2} < 0 \quad (19)$$

Le stigmate rattaché à l'assistance emploi

$$\Psi_i = \beta_p P_i \text{ avec } P_i = 1$$

3.3 Modèle d'estimation des salaires pour les inactifs

3.3.1 Identification d'un biais de sélection

Dans notre cadre d'analyse les individus déterminent leur offre de travail en fonction du salaire de marché. Un problème se pose pour les individus inactifs et pour lesquels il n'est pas possible de connaître le taux horaire qu'ils pourraient obtenir advenant qu'ils se décident à travailler. Nous avons dans ce cas des données tronquées au niveau du salaire potentiel des membres de notre échantillon. Il ne serait pas méthodologiquement correct d'inférer directement le salaire horaire à partir d'une régression sur les caractéristiques observables des individus qui travaillent. De fait, ceux qui sont inactifs ont des caractéristiques non-observables possiblement corrélées avec une productivité moindre sur le marché du travail¹⁶

¹⁶ Cette corrélation peut être positive ou négative avec cette faible productivité. Dans notre cas on présume qu'une personne qui est inactive aurait une productivité moindre que les personnes en emploi.

(indiqué par le salaire). Ceci fait en sorte qu'à caractéristiques observables égales, le salaire horaire des inactifs serait dans la réalité plus faible que ceux qui travaillent. Dans ces circonstances, on s'expose à un biais de sélection qui implique une surévaluation du salaire potentiel des inactifs¹⁷.

On peut identifier ce biais dans le cas où on tente d'estimer le salaire avec l'échantillon des personnes qui travaillent selon la régression linéaire suivante :

$$w_i = X_i\beta + \varepsilon_{1i} \quad (20)$$

Une partie seulement de la population décide de travailler, dans notre cas $T_i = 1$ et dans l'éventualité où cette décision est corrélée avec les variables exogènes Z :

$$\begin{aligned} T_i = 1 & \quad \text{si} \quad Z_i'\gamma + \varepsilon_{0i} > 0 \\ T_i = 0 & \quad \text{si} \quad Z_i'\gamma + \varepsilon_{0i} < 0 \end{aligned} \quad (21)$$

L'équation de la participation s'écrit :

$$T_i = 1(Z_i\gamma + \varepsilon_{0i} > 0) \quad (22)$$

Le problème de sélection est donc apparent si on prend l'espérance de l'équation (20)

$$E[w_i | X_i, T_i = 1] = X_i\beta + E[\varepsilon_{1i} | \varepsilon_{0i} > -Z_i\gamma] \quad (23)$$

Si ε_{0i} et ε_{1i} sont conjointement et normalement distribués on peut écrire

¹⁷ Voir Jonhston et DiNardo (1997) pour une discussion.

$$\varepsilon_{1i} = \frac{\sigma_{01}}{\sigma_0^2} \varepsilon_{0i} + \xi_i \quad (24)$$

où ξ_i est non corrélé avec ε_{0i} , σ_{01} est la covariance entre ε_{1i} et ε_{0i} et σ_0^2 est la variance de ε_{0i}

Il y a donc une corrélation entre le terme d'erreur ε_{1i} et w_i . Ce qui démontre l'existence d'un biais dans notre équation des salaires. Celui-ci fausse l'inférence du salaire potentiel des personnes inactives.

3.3.2 Méthode de correction du biais de sélection

Heckman (1976) propose une méthode en deux étapes couramment utilisée dans la littérature afin de remédier à ce genre de biais de sélection provoqué par des caractéristiques non-observables corrélées avec les habilités au travail. Cette méthode repose aussi sur l'approche de la variable latente où les individus choisissent de travailler seulement si leur salaire potentiel est plus élevé que leur salaire de réserve non-observable (voir équation 21).

La méthode comporte en premier lieu une estimation des caractéristiques qui expliquent l'activité. Avec cette estimation on peut calculer un facteur qui, inséré dans une régression de salaire, permet la correction pour le biais de sélection dans l'estimation du salaire potentiel des inactifs. Dans cette méthode en deux étapes l'équation des salaires devient :

$$w_i = X_i\beta + \delta\lambda_i + \xi_i. \quad (25)$$

En effet si on reprend (19) et (20)

$$E[\varepsilon_{1i} | \varepsilon_{0i} > -Z_i\gamma] = \frac{\sigma_{01}}{\sigma_0^2} \left[\frac{\varepsilon_{0i}}{\sigma_0} \middle| \frac{\varepsilon_{0i}}{\sigma_0} > \frac{Z_i\gamma}{\sigma_0} \right] \quad (26)$$

On peut insérer cette dernière équation dans régression de salaire :

$$w_i = X_i\beta + \frac{\phi(Z_i\gamma / \sigma_0)}{\Phi(Z_i\gamma / \sigma_0)} \hat{\sigma} + \xi_i, \quad (27)$$

où $\phi(\cdot)$ est une fonction de densité normale et $\Phi(\cdot)$ est sa fonction de distribution cumulative. On obtient donc le ratio de Mills inversé :

$$\lambda_i = \frac{\phi(Z_i\gamma / \sigma_0)}{\Phi(Z_i\gamma / \sigma_0)} \quad (28)$$

λ_i représente alors la variable omise dans le cas où on veut estimer les gains salariaux en retranchant de l'échantillon les inactifs. Afin d'estimer γ / σ_0 , on a recours à une méthode de probit dont la variable expliquée est la dichotomique, T , avec une fonction de vraisemblance λ que l'on maximise :

$$\lambda = \prod_{T=1} \left[1 - \Phi \frac{-Z_i\gamma}{\sigma} \right] \prod_{T=0} \left[\Phi \frac{-Z_i\gamma}{\sigma} \right]. \quad (29)$$

À partir de cette régression on calcule le ratio inverse de Mill individuel (équation 28). On régresse ensuite le logarithme des salaires à l'aide d'un moindres carrés ordinaire sur des variables explicatives X (de préférence autre que celles qui expliquent l'activité) en incluant comme variable de régression l'estimation du ratio inverse de Mill.

$$w_i = X_i\beta + \delta\hat{\lambda}_i + \xi_i \quad (30)$$

Avec cette dernière équation on peut calculer le salaire potentiel des personnes qui sont inactives tel que

$$\hat{w}_i = X_i\beta \quad (31)$$

Avec cette estimation non-biaisée du salaire des inactifs, il nous est maintenant possible de calculer les revenus annuels brut potentiels de tout l'échantillon en tenant compte du statut d'activité et du biais qu'il suppose.

CHAPITRE IV

SIMULATION DE LA FISCALITÉ ET DU PROGRAMME D'AIDE

4.1 Le contexte québécois

Le régime fiscal et les programmes d'aide agissent sur la rémunération nette de l'individu et influencent le temps que ce dernier voudra consacrer à des activités de travail. Au Québec, la fiscalité des individus est relativement complexe. Il existe deux paliers de gouvernement (Provincial et Fédéral) qui se partagent un nombre élevé d'assiettes touchées par différents niveaux de taxation, et qui peuvent aussi subventionner certaines formes d'investissement ainsi que l'achat de produits et de services. Ces interventions peuvent parfois être ramenées à une transformation dans la contrainte de revenu des individus (l'exemple classique de la taxe sur la consommation remonte à Ramsey, 1927) mais ceci complexifie sensiblement le problème et peut rendre le modèle impossible à estimer avec les données disponibles.

Pour notre étude, nous ne tiendrons compte que de l'impôt sur le revenu des particuliers et du programme d'assistance emploi. Ce sont les seuls programmes pour lesquels nous disposons d'informations suffisamment précises pour chacun des individus et qui affectent directement le taux de rémunération net d'une heure travaillée supplémentaire¹⁸. La simulation de ces deux formes de programme nous permet d'estimer le revenu disponible potentiel net de chaque individu en fonction de ses choix d'offre de travail et de participation

¹⁸ Celui-ci ayant un réel impact incitatif sur l'offre de travail selon la théorie micro-économique.

à l'assistance emploi et ainsi nous permet d'approximer la forme de la contrainte de revenu des individus.

4.2 Le modèle de simulation d'assistance emploi

L'assistance emploi est le programme qui nous intéresse particulièrement puisqu'il alloue d'importants transferts en espèces à des personnes avec peu ou pas de revenu. Celui-ci fixe un barème pour les personnes considérées comme éligibles en fonction de la composition de la famille et de la capacité à travailler des adultes. Si au moins un membre adulte travaille et que le ménage reçoit de l'assistance une portion des revenus est ignorée et le reste est déduit directement de la prestation. On peut calculer simplement les prestations d'assistance emploi TR_i à laquelle une famille aurait droit comme suit :

$$TR_i = \text{Max}(0, A * S_i - Y_i) - t * \text{Max}(0, A * S_i) \quad (32)$$

$$Y_i = y_i - \bar{y},$$

où y_i est le montant total des revenus autonomes, d'assurance emploi ou d'invalidité; \bar{y} est le montant de revenu exclu du calcul des bénéficiaires; A est un vecteur $1 \times n$ représentant les ajustements aux bénéficiaires en fonction des caractéristiques du ménage; S_i est un vecteur $n \times 1$ composé de 0 et de 1 qui caractérise le ménage en fonction de sa composition et des contraintes au travail qu'il connaît; t est le taux de récupération pour les formes de revenus autonomes et de sources autres que l'assistance emploi et les crédits fiscaux remboursables. Dans notre cadre d'analyse le taux de récupération est posé à 1.

Les barèmes d'assistance emploi de l'année 1999 utilisés pour notre analyse ont été obtenus du Ministère. Le programme a subi certaines modifications quant à la classification des prestataires et leur capacité de travailler. Cependant, puisque nous étudions uniquement les personnes qui ne déclarent pas un handicap ni ne vivent dans une famille où il y a une

personne handicapée seuls les barèmes pour les prestations de base (décrits dans le Tableau 4.1), inchangés cette année là, sont utilisés.

Tableau 4.1 Barèmes prestation de base année 1999

| Barème mensuel | | | | |
|--|--------------------|--------------------------------|---------------|-----------|
| | Prestation de base | | Revenu ignoré | |
| Adulte seul | 481.00\$ | | 200\$ | |
| Adulte monoparental | 583.33 | | 200\$ | |
| 2 adultes | 745.00\$ | | 300\$ | |
| Ajustements pour enfant | | | | |
| Ajustement pour enfant mineur aux études professionnelles ou post-secondaires | | 100\$/enfant | | |
| Ajustement pour enfant majeur aux études (secondaires générales) résidant chez ses parents | | 225,67\$ premier enfant | | |
| | | 209,00\$ enfant supplémentaire | | |
| Ajustement pour enfant majeur aux études secondaires professionnelles ou études (post-secondaires) résidant chez ses parents | | 236,67\$ premier enfant | | |
| | | 221,00\$ deuxième enfant | | |
| Ajustements pour enfant, famille monoparentale | | | | |
| Supplément | 1 enfant | 2 enfants | 3 enfants | 4 enfants |
| | 8,33\$ | 22,83\$ | 8,33\$ | 22,83\$ |

4.3 Le modèle de fiscalité

Pour notre estimation d'impact de la fiscalité sur le revenu net des individus nous nous limiterons à l'impôt sur le revenu. Celui-ci a vraisemblablement le plus grand impact sur l'offre de travail compte tenu du fait qu'il existe des taux marginaux implicites élevés sur une large plage de revenu. Même si on circonscrit la taxation à l'impôt sur le revenu pour notre modèle, celle-ci reste assujettie à un nombre élevé de règles fiscales. Certains types de revenus sont traités différemment et certaines déductions s'appliquent pour certaines dépenses. Les revenus ayant des taux d'impositions préférentiels sont habituellement reliés à des revenus d'actifs. Compte tenu du fait que notre échantillon est construit tel que les individus n'ont pas de tels revenu, on peut sans trop se tromper postuler que les revenus totaux proviennent du travail salarié. Quant aux dépenses déductibles, seul les frais de garde

encourus durant l'année nous sont disponibles. Ceux-ci seront utilisés pour le calcul du crédit remboursable au niveau provincial. Les autres dépenses déductibles seront considérées comme des biens de consommations subventionnés au taux marginal d'imposition.

Finalement, il existe diverses formes de crédit, remboursable ou non, qui se superposent selon la composition du ménage et qui sont soumis à leur propre taux de récupération en plus des taux affectés au revenu imposable. Pour la modélisation de la fiscalité des particuliers résidents au Québec nous utilisons les tableaux d'imposition de Laferrière (1999). Ceux-ci nous permettent d'obtenir un algorithme simplifié mais précis de la fiscalité pour les ménages au niveau fédéral et provincial. Ces tableaux incluent les crédits d'impôts remboursables et les taux d'impositions moyens et marginaux implicites qui tiennent compte des déductions courantes pour les ménages courants.

Dans notre échantillon il existe j formes de ménage fiscaux à déterminer selon la composition démographique et k intervalles de revenu imposable.

Posons :

$$T_{ik} = (H_i, N_i, Z_k).$$

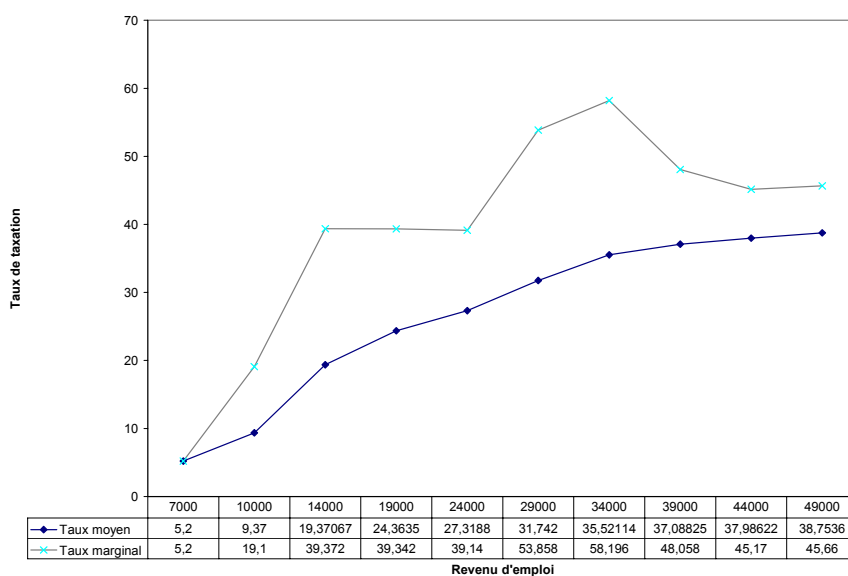
$$T_{ik} = TM_k * Z_k + Tm_k * [(N_i + w_i H_i) - Z_k] - B_{ik}(F_i)$$

B_{ik} est le crédit remboursable calculé pour l'individu qui se retrouve dans un ménage de type k et qui déclare des dépenses en frais de garde F_i ; N_i est le revenu hors-travail des individus observés dans l'échantillon, Z_k est le revenu imposable qui est à la borne inférieure de l'intervalle de revenu propre à k et TM_k le taux moyen qui est imposé à cette borne; Tm_k est le taux d'imposition marginal implicite pour le revenu excédent cette borne.

Tableau 4.2 Crédits remboursables totaux en dollars (1999)

| | Sans enfants | 1 enfant | 2 enfants | 3 enfants |
|------------------------------|--------------|----------|-----------|-----------|
| Personne seule | 526,38 | 4515 | 7525 | 9089,92 |
| Couple 1 travailleur | 706 | 3804 | 6489 | 8053,92 |
| Couple 2 travailleurs | 706 | 3389 | 6276 | 7840,92 |

Le Tableau 4.2 présente les crédits d'impôt remboursables. Ceux-ci, comprennent les crédits de TPS et de TVQ, les prestations familiales fédérales et l'allocation familiale provinciale. Les déductions pour les dépenses de frais de garde sont déduit dans une proportion de 75% maximum niveau provincial.

Figure 4.1 Taux moyens et implicites d'imposition personne seule

La Figure 4.1 présente pour les personnes seules les taux moyens et implicites d'impôt des ménages de personne seule. Ceux-ci incluent évidemment l'impôt sur le revenu, les cotisations pour l'assurance emploi, le Régime des rentes et les taux de récupération propres aux avantages divers avantages fiscaux qui profitent aux personnes avec un faible revenu.

CHAPITRE V

ESTIMATION DE L'OFFRE DE TRAVAIL ET DE LA COMPOSANTE DE STIGMATE

5.1 La base de données

5.1.1 L'Enquête sur la dynamique du travail du revenu

Les données utilisées pour notre analyse sont tirées des fichiers à accès restreint de l'Enquête sur la Dynamique du revenu et du Travail (EDTR) de Statistique Canada. Cette enquête de nature longitudinale mise en œuvre en 1993 est composée depuis 1996 de deux panels chevauchant d'une durée de six ans comprenant chacun environ 30000 ménages à travers le Canada. C'est la seule enquête publique récente qui recueille de façon aussi précise des données sur les revenus tout en prélevant des informations sur l'activité de travail des individus, leur expérience passée de travail et leur participation aux programmes gouvernementaux.

À chaque année, Statistique Canada effectue, dans le cadre de cette enquête, deux entrevues distinctes ayant pour thème respectif le travail et le revenu. L'entrevue sur le travail compile des informations sur les différentes périodes d'activité et d'inactivité et les sources de revenu qui les caractérisent (type de travail ou type de prestation). L'entrevue sur le revenu est basée essentiellement sur les informations incluses dans la déclaration de revenu, ces renseignements étant recueillis, avec assentiment d'une majorité de répondant, directement à partir des fichiers de l'impôt fédéral

5.1.2 L'année de l'étude

Notre étude s'effectue à partir des données recueillies sur une base annuelle de la coupe transversale de 1999¹⁹. Celle-ci est selon nous un choix judicieux puisque qu'il s'agit d'une année où les barèmes d'assistance emploi de base restent tout au long de l'année au mêmes niveau. La fiscalité des particuliers reste aussi très similaire à l'année qui précède les deux gouvernements ayant gelés cette année-là leur fourchette d'imposition²⁰. La constance de la fiscalité et des programmes de transfert permet aux individus de prendre leurs décisions d'offre de travail et de participation sur une base de stabilité.

5.2 Description du nombre et la caractéristiques des individus de l'échantillon retenu

Notre échantillon principal se compose de personnes entre 18 et 64 ans inclusivement, vivant au Québec pendant toute l'année de référence et qui sont soit des personnes seules ou des chefs de famille monoparentale avec au maximum trois enfants. Les individus retenus dans l'échantillon n'ont pas déclarés d'handicaps qui les empêcheraient de travailler, ne reçoivent pas de revenu de retraite, et n'ont pas fréquenté l'école à temps plein durant l'année. Une déclaration positive à l'une ou l'autre de ces questions aurait pour effet, soit de les exclure d'emblée du programme d'assistance emploi ou de complexifier significativement le calcul des barèmes d'aide et des prélèvement fiscaux qui les concernent. Pour simplifier

¹⁹ Notre analyse aurait pu se faire sur une base mensuelle compte tenu du fonctionnement du programme et de la forme de l'enquête. Cette dernière a cependant un fort taux de sous déclaration mensuelle du recours à l'assistance si on compare le nombre déterminé par l'enquête et le volume de cas des provinces (Kapsalis, 2001). Ce problème, qui peut être réconcilié avec une explication de stigmatisation des personnes bénéficiaires, est cependant moins sévère à l'échelle annuelle compte tenu de la forme que prend la quête de données.

²⁰ C'est d'ailleurs à partir de l'année 1998 que nous basons notre simulation de la fiscalité des individus.

l'étude et en raison de la faible prévalence de ces types de statut dans l'enquête nous les excluons de l'échantillon.

Puisque la détention d'une trop grande quantité d'actifs exclut les ménages du programme d'assistance emploi, nous voulons aussi éliminer de l'échantillon les individus qui détiennent une valeur d'actifs importante. Compte tenu de l'absence d'informations sur la nature et la valeur des actifs du ménage, ne sont sélectionnés dans l'échantillon que les ménages n'ayant aucun revenu de capital dans l'année.

Comme l'illustre notre modèle théorique au Chapitre III, les membres de l'échantillon que nous avons sélectionnés sont susceptibles de prendre une décision en terme d'offre de travail qui les rend admissibles à l'assistance sociale. Ainsi, nous n'éliminons pas de notre échantillon, conformément aux études dont nous nous inspirons, les individus qui seraient clairement exclus du recours à l'assistance compte tenu de leur salaire annuel élevé déclaré dans l'entrevue sur le revenu. Nous supposons qu'il existe dans ces cas une réelle (mais faible) probabilité que ceux-ci choisissent un nombre d'heures de travail assez faible pour qu'ils soient considérés comme admissibles.

5.3 Les variables et les statistiques descriptives de notre échantillon

Les personnes seules et les familles monoparentales forment ensemble la quasi-totalité des requérants d'assistance emploi, c'est-à-dire 86,1% en 1999 au Québec; alors qu'ils forment environ 40% des ménages dans la population en générale. De cette proportion, 78,2% sont des personnes seules et 21,9% sont des chefs de famille monoparentale. Le Tableau 5.1 présente les caractéristiques sociodémographiques de l'échantillon utilisé pour inférer les salaires des inactifs (incluant les ménages avec conjoint) ainsi que celles utilisées dans notre régression sur les choix d'offre de travail et de participation. Dans notre échantillon la proportion de ces deux types de ménage est respectivement de 75,3% et 24,7%. Notre échantillon contient une proportion moindre d'hommes que de femmes ces dernières formant la majorité de la clientèle de l'assistance emploi.

Tableau 5.1 Statistiques descriptives échantillon personnes seules et chefs de famille monoparentales (écart type)

| | Échantillon Heckman | Échantillon principal | Personnes seules | Chefs monoparentales |
|------------------------------------|------------------------|-----------------------|--------------------|----------------------|
| Âge | 38,196 (10,809) | 38,016 (10,882) | 37,786 (11,522) | 38,720 (8,641) |
| Femme | 0,470 | 0,473 | 0,392 | 0,720 |
| Diplôme d'étude secondaire | 0,151 | 0,153 | 0,136 | 0,207 |
| Diplôme d'études collégiales | 0,291 | | | |
| Diplôme universitaire | 0,136 | | | |
| Diplôme post-secondaire | | 0,448 | 0,462 | 0,407 |
| Présence d'un conjoint | 0,182 | | | |
| A déjà travaillé à temps plein | 0,902 | | | |
| Pourcentage carrière à temps plein | 0,753 (0,358) | | | |
| Années de scolarité | 12,815 (4,398) | 12,977 (4,353) | 13,044 (4,435) | 12,775 (4,099) |
| Enfant d'âge préscolaire | | 0,051 | - | 0,207 |
| 2-3 enfants | | 0,077 | - | 0,313 |
| Vie dans une region ressource | 0,297 | 0,282 | 0,271 | 0,313 |
| Vie dans une region mediane | 0,427 | | | |
| Anglophone | 0,042 | | | |
| Allophone | 0,047 | | | |
| Immigrant | 0,042 | | | |
| Revenus hors travail | 1149,387 (2330,688) | | | |
| Nombre d'observation | n=742 | N=607 | n=457 | n=150 |

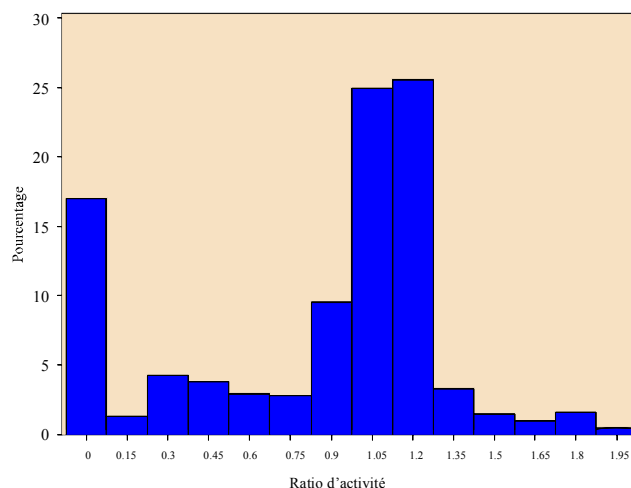
L'âge moyen de notre échantillon est de 38 ans comparé à 37,5 ans en moyenne pour les prestataires au mois de décembre 1999. 29,7% viennent des régions dites ressources (Gaspésie, Bas St-Laurent, Saguenay-Lac-St-Jean, Côte-Nord, Abitibi Témiscamingue, Mauricie-Bois-francs et Nord du Québec) et 42,7% des régions médianes (Laurentides, Lanaudières, Estrie, Outaouais et Centre du Québec).

5.4 Les choix d'offre de travail et de participation à l'assistance emploi

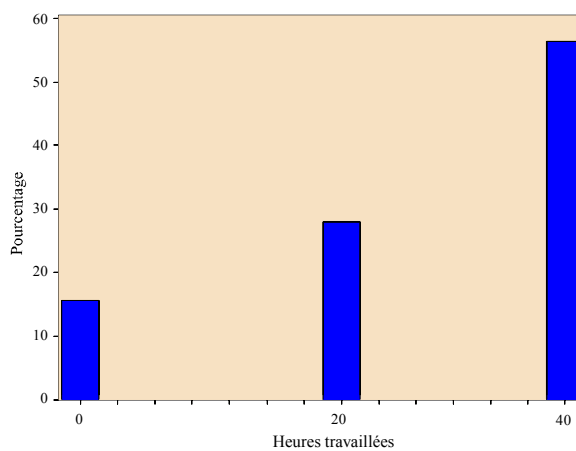
Les données tirées de l'EDTR permettent de calculer le nombre d'heures rémunérées que l'individu a travaillé pendant l'année. Nous voulons ramener ce nombre à un choix d'offre de travail représentatif au niveau hebdomadaire c'est-à-dire., être inactif, travailler à temps partiel, travailler à temps plein. Comme mentionné dans le Chapitre V, le nombre d'heures «normales» que l'on suppose être consacrées au travail productif pour chacune des options est de 0, 20 et 40 respectivement. On suppose qu'une personne est travailleur à temps plein si elle a été rémunérée pour au moins 1750 heures dans l'année. Le critère qui détermine le choix d'offre de travail hebdomadaire est alors:

$$H \begin{cases} 0 & \text{si } S = 0 \\ 20 & \text{si } 0 < S < 1750 \\ 40 & \text{si } S \geq 1750 \end{cases}$$

Les Figure 5.1 représente la distribution des individus selon leur ratio d'activité. C'est-à-dire, le nombre d'heures déclarées travaillées dans l'enquête sur le travail divisé par la borne minimum que nous avons imposé pour être considéré comme travaillant à temps plein. Un ratio de 1 caractérise l'individu qui a travaillé 1750 annuellement.

Figure 5.1 Distribution en terme d'activité de travail

La Figure 5.2 quant à elle présente la proportion des individus qui se regroupent dans chaque catégorie selon le critère présenté plus haut. On peut voir qu'une large majorité des membres de notre échantillon travaillent à temps plein et qu'environ 30% des individus travaillent à temps partiel.

Figure 5.2 Statut d'activité

Le critère qui détermine la participation à l'assistance emploi est celui-ci : si le répondant déclare au moins 1\$ de revenu provenant du programme d'assistance dans sa déclaration annuelle, il est présumé comme étant un participant pour l'année

indépendamment de la durée du recours. La proportion de notre échantillon qui déclare avoir participé à l'aide sociale à un moment dans l'année est de 23,7%.

**Tableau 5.2 Les contraintes de revenu en fonction du type de ménage
(écart type)**

| | Contrainte budgétaire simulée | | |
|----------------------------------|-------------------------------|------------------------|------------------------|
| | Tout l'échantillon | Personne seules | Chefs monoparentales |
| Prestation mensuelle Assistance | 552,37 (91,896) | 500,46 (3,158) | 710,52 (29,505) |
| Prestation annuelle Assistance | 6628,44 (1102,754) | 6005,51 (37,895) | 8526,28 (354,060) |
| Revenu potentiel P=1 H=0 | 8650,36 (3278,422) | 6943,37 (820,787) | 13850,99 (2342,357) |
| Revenu potentiel P=1 H=20 | 10689,98 (3364,953) | 8932,46 (39,240) | 16044,57 (2776,477) |
| Revenu potentiel P=1 H=40 | 10689,98 (3364,953) | 8932,46 (39,240) | 16044,57 (2776,477) |
| Revenu potentiel P=0 H=0 | 2214,74 (2565,125) | 1080,45 (1227,501) | 5670,53 (2486,155) |
| Revenu potentiel P=0 H=20 | 13828,97 (5100,067) | 12418,53 (4006,500) | 18126,13 (5654,352) |
| Revenu potentiel P=0 H=40 | 21511,14 (7256,413) | 20216,62 (6942,325) | 25455,11 (6771,864) |
| Montant d'impôt H=0 | 35,60 (75,962) | 30,39 (67,331) | 51,48 (96,212) |
| Montant d'impôt H=20 | 2645,53 (2933,303) | 2723,74 (2801,502) | 2407,26 (3301,410) |
| Montant d'impôt H=40 | 9091,67 (7158,403) | 8956,52 (6478,564) | 9503,45 (8929,317) |
| Crédit d'impôt remboursable H=0 | 1565,68 (2164,740) | 526,38 (0,000) | 4732,10 (2377,497) |
| Crédit d'impôt remboursable H=20 | 1661,55 (2398,517) | 526,95 (9,095) | 5118,29 (2723,921) |
| Crédit d'impôt remboursable H=40 | 1661,55 (2398,517) | 526,95 (9,095) | 5118,29 (2723,921) |
| Revenu hors travail | 684,65 (1460,805) | 584,46 (1294,832) | 989,91 (1850,238) |
| Heures travaillées rémunérées | 1485,53 (852,666) | 1528,93 (842,693) | 1353,33 (871,945) |
| Salaire horaire | 14,13 (6,880) | 14,03 (6,728) | 14,43 (7,340) |
| Nombre d'observation | n=607 | n=457 | n=150 |

Tableau 5.3 **Contrainte de revenu simulée en fonction de l'option choisie**

| Composante de la contrainte | Option choisie | | | | | |
|---------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| | P=0 H=0 | P=0 H=20 | P=0 H=40 | P=1 H=0 | P=1 H=20 | P=1 H=40 |
| Prestation mensuelle Assistance | 519,96 (60,778) | 547,06 (87,917) | 546,99 (90,285) | 575,57 (100,108) | 572,06 (99,685) | 568,37 (98,064) |
| Prestation annuelle Assistance | 6239,47 (729,340) | 6564,75 (1055,009) | 6563,86 (1083,425) | 6906,83 (1201,292) | 6864,75 (1196,214) | 6820,41 (1176,774) |
| Revenu potentiel P=1 H=0 | 7460,96 (1631,412) | 9015,21 (3244,290) | 8373,80 (3176,517) | 9239,53 (3635,388) | 9294,47 (3781,516) | 8185,54 (2522,799) |
| Revenu potentiel P=1 H=20 | 9355,78 (1477,141) | 10579,95 (3334,971) | 10569,37 (3342,903) | 11431,07 (3590,845) | 11252,64 (3782,243) | 10079,18 (1982,282) |
| Revenu potentiel P=1 H=40 | 9355,78 (1477,141) | 10579,95 (3334,971) | 10569,37 (3342,903) | 11431,07 (3590,845) | 11252,64 (3782,243) | 10079,18 (1982,282) |
| Revenu potentiel P=0 H=0 | 1484,15 (1693,702) | 2892,34 (2675,647) | 1946,41 (2433,830) | 2425,12 (2627,573) | 2590,49 (3099,379) | 1434,52 (1646,252) |
| Revenu potentiel P=0 H=20 | 11126,48 (3239,173) | 14326,22 (5241,312) | 15084,36 (5119,694) | 10829,26 (3175,950) | 10969,02 (4477,827) | 11715,49 (3097,637) |
| Revenu potentiel P=0 H=40 | 17900,19 (4927,099) | 22028,18 (7526,119) | 23441,60 (7385,583) | 17165,61 (3938,428) | 16931,65 (5265,669) | 18848,68 (4722,850) |

P : variable de participation à l'assistance emploi

H : Heures habituelles de travail.

Tableau 5.3 **Contrainte de revenu simulée en fonction de l'option choisie**

| Composante de la contrainte | Option choisie | | | | | |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | P=0 H=0 | P=0 H=20 | P=0 H=40 | P=1 H=0 | P=1 H=20 | P=1 H=40 |
| Montant d'impôt H=0 | 42,12 (85,283) | 75,01 (99,794) | 25,88 (67,143) | 16,50 (54,253) | 37,68 (70,338) | 31,58 (54,216) |
| Montant d'impôt H=20 | 1789,74 (1815,342) | 3067,72 (3167,742) | 3317,78 (3144,324) | 750,39 (745,551) | 841,16 (1009,711) | 2123,95 (1922,327) |
| Montant d'impôt H=40 | 6405,98 (4804,096) | 9702,01 (7393,688) | 11259,54 (7275,227) | 3552,06 (2618,150) | 3976,30 (3682,161) | 7544,06 (4710,576) |
| Crédit d'impôt remboursable H=0 | 716,31 (870,388) | 1524,86 (2128,556) | 1474,65 (2064,954) | 2124,24 (2511,035) | 1903,63 (2616,395) | 526,38 (0,000) |
| Crédit d'impôt remboursable H=20 | 716,31 (870,388) | 1615,20 (2365,534) | 1605,50 (2390,015) | 2124,24 (2511,035) | 1987,89 (2797,239) | 526,38 (0,000) |
| Crédit d'impôt remboursable H=40 | 716,31 (870,388) | 1615,20 (2365,534) | 1605,50 (2390,015) | 2124,24 (2511,035) | 1987,89 (2797,239) | 526,38 (0,000) |
| Revenu hors travail | 809,95 (1640,053) | 1442,49 (1919,110) | 497,64 (1291,206) | 317,38 (1043,330) | 724,53 (1352,660) | 607,33 (1042,616) |
| Heures travaillées rémunérées | 0,00 (0,000) | 1296,54 (434,699) | 2087,52 (332,329) | 0,00 (0,000) | 745,55 (480,280) | 2032,08 (375,348) |
| Salaire horaire | 11,39 (4,835) | 14,34 (7,125) | 16,30 (7,002) | 9,14 (2,379) | 9,10 (3,597) | 12,37 (4,656) |
| | n=21 | n=112 | n=330 | n=74 | n=58 | n=12 |

P : variable de participation à l'assistance emploi
H : Heures habituelles de travail.

Le Tableau 5.2 présente pour l'ensemble de l'échantillon et pour chaque type de ménage la forme moyenne de la contrainte de revenu estimée aux six choix participation-offre de travail. Le Tableau 5.3 quant à lui présente la contrainte de revenu calculée conditionnellement au mode choisi par l'individu dans l'échantillon. Ceci peut être interprété comme le coût de renoncement moyen pour chacune des options qui sont offertes à l'individu.

5.5 Les régressions de la méthode de Heckman

Le salaire potentiel des personnes inactives sont inférés à partir de la méthode en deux étapes décrite au Chapitre 5. Le Tableau 5.5 présente le résultat du Probit sur la variable de participation au marché du travail égale à 1 si l'individu travail dans l'année et égale 0 sinon.

Les résultats sont sans surprises et sont semblables à ceux que l'on retrouve dans la littérature économique. Le fait d'avoir travaillé à temps plein auparavant est fortement corrélé avec le fait d'avoir travaillé en 1999. Le nombre d'années d'étude et le fait d'avoir un diplôme collégial influence positivement le fait de travailler pour les individus de notre échantillon. Le fait d'être de sexe féminin et celui d'avoir un enfant d'âge préscolaire sont des caractéristiques qui influencent négativement le statut d'emploi des personnes.

Tableau 5.4 Probit choix de participation

| Variable explicatives | Coefficients estimés (écart-type) |
|--|--------------------------------------|
| Constante | -2,0172** (0,8149) |
| Âge | 0,0764* (0,0401) |
| Années d'études | 0,0691** (0,0249) |
| Âge au carré | -0,0012** (0,0005) |
| Région ressource | -0,3059 (0,1814) |
| Région intermédiaire | -0,1677 (0,1689) |
| Présence d'un enfant d'âge préscolaire | -0,5053** (0,2373) |
| Diplôme étude secondaire | 0,2697 (0,1938) |
| Diplôme d'étude Collégiale | 0,6091** (0,2165) |
| Diplôme universitaire | 0,1633 (0,3077) |
| Femme | -0,4347** (0,1405) |
| Marié | -0,2418 (0,1884) |
| A déjà travaillé temps plein | 1,6412** (0,2088) |
| Revenu hors travail++ | 0,0035 (0,0000) |
| Anglophone | 0,4852 (0,3600) |
| Allophone | 0,0177 (0,3178) |

Log de la vraisemblance=-222,93

** significatif intervalle de confiance de 5%

* -significatif intervalle de confiance de 10%

++ divisé par 1000

Le Tableau 5.5 présente la régression des caractéristiques observables de type Mincer sur le logarithme népérien du salaire horaire des personnes en emploi durant l'année de référence. Encore une fois les résultats sont en concordance avec la littérature pertinente. L'expérience de travail, un diplôme, la durée et le temps passé sur le marché du travail et l'obtention d'un diplôme postsecondaire sont corrélés positivement avec un salaire plus élevé. Les femmes et les personnes immigrantes sont cependant désavantagées en terme salarial. λ représente le facteur de correction pour le biais de sélection de Heckman celui-ci est positif quoiqu'il n'est pas statistiquement significatif.

**Tableau 5.5 Moindres carrés ordinaires, variable dépendante :
Le log salaire horaire des personnes en emploi**

| Variables explicatives | Coefficient estimé (Écart type) |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| Constante | 2,00291** (0,0776) |
| Sexe | -0,08601** (0,0334) |
| Diplôme d'études secondaires | 0,0778 (0,0486) |
| Diplôme d'études collégiales | 0,23106** (0,0430) |
| Diplôme universitaire | 0,57176** (0,0516) |
| Immigrant | -0,16554** (0,0778) |
| Pourcentage de carrière à temps plein | 0,30093** (0,0660) |
| Années travaillées | 0,02375** (0,0051) |
| Années travaillées au carrée+ | -0,047269** (0,0001) |
| λ | 0,1019 (0,0906) |

R² corrigé=0,2778

** intervalle de confiance de 5%

* -intervalle de confiance de 10%

+ divisé par 100

5.6 Présentation des résultats et simulation de politiques

5.6.1 Estimation de la forme de notre fonction d'utilité

Notre méthode de régression est celle du logit polytomique à six choix expliqué au Chapitre V. Compte tenu de la taille de notre échantillon et du fait que notre méthode ne comporte pas d'échantillon simulé, nous nous sommes inspirés des études antérieures dans le choix de nos variables de régression, et nous avons opté pour un modèle assez parcimonieux.

Le tableau 5.6 présente les caractéristiques qui différencient la désutilité reliée au nombre d'heures travaillées et qui définissent la probabilité de choisir une des formes d'offre de travail on peut inférer quelques faits statistiquement significatifs. Les femmes sont moins enclines à travailler un plus grand nombre d'heures. La présence d'un enfant d'âge préscolaire dans une famille monoparentale augmente sensiblement la désutilité reliée à une augmentation des heures travaillées. L'effet de l'âge et de la scolarité est cependant plus équivoque. La désutilité des heures travaillées diminue avec un rythme décroissant avec l'âge mais ceci est modulé par intervalle d'âge. La scolarité influence aussi la propension marginale à travailler. Le fait d'avoir un diplôme d'études secondaires réduit la désutilité marginale du travail tandis que l'obtention d'un diplôme d'études collégiales compense partiellement pour cet effet.

Tableau 5.6 Paramètres structurels de la fonction d'utilité

| Paramètre | β_{HH} | β_{YY} | β_{HY} |
|------------|--------------|--------------|--------------|
| Estimation | -0,001** | -0,044** | 0,010** |
| Écart-type | (0,000) | (0,012) | (0,004) |

Tableau 5.7 Paramètres comportementaux du logit conditionnel

| Caractéristiques observées | Équation comportementale (Écart types) | |
|----------------------------|---|--|
| | Utilité marginale du travail | Utilité marginale de la participation à l'AS |
| Constante | -0,245** (0,054) | -5,726** (1,765) |
| Âge | 0,012** (0,003) | 0,386** (0,102) |
| Âgé au Carré/100 + | -0,016** (0,004) | -0,005** (0,001) |
| 26-35 ans | -0,023* (0,012) | -0,866** (0,408) |
| 36 -45 ans | -0,036** (0,015) | -1,070** (0,490) |
| 46 ans et plus | -0,030 (0,018) | -0,130 (0,589) |
| Femme | -0,032** (0,007) | - |
| Années de scolarité | 0,003** (0,001) | -0,092** (0,036) |
| Région ressource | - | 0,434* (0,242) |
| Enfant âge Préscolaire | -0,022* (0,015) | - |
| Présence de 2-3enfants | - | 0,377 (0,385) |
| Diplôme secondaire | 0,046** (0,015) | - |
| Diplôme collégial et plus | -0,026** (0,013) | - |

Log de la vraisemblance =-672,381

** intervalle de confiance de 5%

* intervalle de confiance de 15%

Le stigmatisme du recours à l'assistance emploi baisse avec l'âge à un rythme décroissant. Les jeunes sont donc moins enclins à faire appel à l'aide sociale. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que ceux-ci sont éligibles compte tenu de leur faible actif accumulé et leur salaire moins élevé, mais sont hésitant à recourir à l'aide sociale compte tenu du mauvais signal envoyé à des employeurs potentiels. La scolarité est aussi un facteur qui exacerbe l'effet de stigmatisme, possiblement parce qu'une personne plus éduquée est d'autant plus consciente de l'effet de signal négatif sur les probabilités d'embauche ou que cet effet de signal est plus marqué à l'embauche pour des emplois exigeant une plus forte scolarité. Une autre raison qui peut être avancée est que les personnes plus éduquées auraient des réseaux sociaux plus élaborés qui leur permettrait soit d'amortir les mauvaises conjonctures d'emploi ou qui acceptent moins qu'une personne ait recours à l'assistance sociale à l'intérieur de ce réseau.

Les personnes vivant dans des régions ressources (zone éloignées des grands centres) sont moins affectés par le stigmatisme d'aide sociale. Ceci probablement en raison du chômage qui y est plus élevé et du manque de dynamisme du marché du travail qui existe dans ces régions rendant le recours plus acceptable socialement. L'effet stigmatisme est aussi moindre pour les chefs de famille monoparentale ayant 2 ou 3 enfants, ce qui peut indiquer la plus grande difficulté que ceux-ci éprouvent à se libérer pour la recherche et l'occupation d'un emploi. Il semble aussi qu'il y ait une certaine acceptation sociale du fait de prendre congé pour s'occuper de leur enfants à la naissance.

Le Tableau 5.8 présente la distribution des probabilités prédites des options par rapport à la distribution existante dans l'échantillon. Comme dans les études semblables il y a une surestimation de la probabilité de se retrouver dans une sous-catégorie où il y a peu d'observations et une sous-estimation de la probabilité de se retrouver dans une sous-catégorie avec beaucoup d'observations. La probabilité prédite non-conditionnelle (la somme des lignes ou des colonnes) de choisir une forme de participation ou une forme de travail est exactement la même que la proportion présente dans l'échantillon ce qui est propre à la méthode.

Tableau 5.8 Distribution réelle et estimée de l'offre de travail et de la participation à l'assistance

| Participation à l'assistance emploi | Heures de travail | | | Total |
|-------------------------------------|--------------------|-------|-------|-------|
| | Proportion prédite | | | |
| | H=0 | H=20 | H=40 | |
| P=0 | 3,9% | 19,0% | 53,4% | 76,3% |
| P=1 | 11,7% | 9,0% | 3,0% | 23,7% |
| Total | 15,7% | 28,0% | 56,3% | |
| Proportion réelle | | | | |
| P=0 | 3,5% | 18,5% | 54,4% | 76,3% |
| P=1 | 12,2% | 9,6% | 2,0% | 23,7% |
| Total | 15,7% | 28,0% | 56,3% | |

Évalué en terme monétaire, le coût fixe moyen relié au recours à l'assistance emploi dans le cas des personnes seules est évalué à 2013\$. Ce coût est relativement élevé car cela représenterait en moyenne 33,5% de la valeur des prestations. Le coût est plus faible pour les chefs de famille monoparentale où la valeur du stigmate est d'environ 9.8% des prestations soit 832\$. Les élasticités obtenues ont les signes que l'on retrouve dans la littérature. Ils montrent une forte réaction des individus par rapport à une augmentation du salaire et du revenu.

Tableau 5.9 Estimation du stigmate et élasticités offre de travail

| | Échantillon complet | Personne seule | Chef monoparentale |
|--------------------|---------------------|----------------|--------------------|
| Stigmate | 1720,87 | 2012,74 | 831,62 |
| Elasticité revenu | -0,5 | - | - |
| Élasticité Salaire | 2,03 | - | - |
| | N=607 | n=457 | n=150 |

5.6.2 Simulation de politiques

Afin de tester notre modèle d'offre de travail avec stigmate et d'évaluer certaines prédictions du comportement des individus de notre échantillon face à des changements dans

les politiques publiques, nous présentons certains résultats de simulation que nous croyons intéressants. Pour ces simulations nous avons modifié la contrainte de revenu de chacun des individus touchés par le changement de politique et nous avons estimé la probabilité moyenne de choisir chacune des combinaisons de participation et d'offre de travail. L'offre de travail est estimée comme la valeur espérée des heures travaillées²¹. Les Tableaux 5.13, 5.14 et 5.15 présentent le résultat de ces simulations selon la composition du ménage.

Tableau 5.10 Réponse simulée pour un changement de la contrainte budgétaire échantillon complet

| | Participation (%) | Distribution heures de travail | | | Moyenne heures travaillées | Heures changement % |
|------------------------|-------------------|--------------------------------|---------|---------|----------------------------|---------------------|
| | P(P=1) | P(H=0) | P(H=20) | P(H=40) | | |
| Scénario de base | 23,72% | 15,65% | 28,01% | 56,34% | 28,14 | |
| + 1% de revenu | 23,44% | 15,47% | 27,87% | 56,66% | 28,24 | 0,35 |
| +10% de revenu | 20,99% | 13,92% | 26,83% | 59,24% | 29,06 | 3,29 |
| Subvention 1\$ salaire | 21,07% | 13,96% | 27,22% | 58,82% | 28,97 | 2,96 |
| Allocation universelle | | 15,43% | 29,30% | 55,27% | 27,97 | -0,61 |

Tableau 5.11 Réponse simulée pour un changement de la contrainte budgétaire personnes seules

| | Participation (%) | Distribution heures de travail | | | Moyenne heures travaillées | Heures changement % |
|------------------------|-------------------|--------------------------------|---------|---------|----------------------------|---------------------|
| | P(P=1) | P(H=0) | P(H=20) | P(H=40) | | |
| Scénario de base | 20,53% | 14,75% | 26,85% | 58,41% | 28,73 | |
| + 1% de revenu | 20,27% | 14,57% | 26,68% | 58,75% | 28,84 | 0,37 |
| +10% de revenu | 17,93% | 13,00% | 25,50% | 61,50% | 29,70 | 3,38 |
| Subvention 1\$ salaire | 17,96% | 13,03% | 25,88% | 61,09% | 29,61 | 3,06 |
| Allocation universelle | | 14,14% | 29,47% | 56,40% | 28,45 | -0,97 |

²¹L'espérance se calcule par $E[H] = 0 * P(H = 0) + 20 * P(H = 20) + 40 * P(H = 40)$

Tableau 5.12 Réponse simulée pour un changement de la contrainte budgétaire chef monoparentale

| | Participation (%) | Distribution heures de travail | | | Moyenne heures travaillées | Heures changement % |
|---|-------------------|--------------------------------|---------|---------|----------------------------|---------------------|
| | P(P=1) | P(H=0) | P(H=20) | P(H=40) | | |
| Scénario de base | 33,44% | 18,41% | 31,53% | 50,06% | 26,33 | |
| + 1% du revenu | 33,10% | 18,23% | 31,51% | 50,26% | 26,41 | 0,29 |
| +10% de revenu | 30,30% | 16,75% | 30,90% | 52,35% | 27,12 | 3,01 |
| Subvention 1\$ salaire allocation universelle | 30,55% | 16,79% | 31,31% | 51,90% | 27,02 | 2,63 |
| | | 19,38% | 28,78% | 51,83% | 26,49 | 0,61 |

Dans notre échantillon les personnes seules travaillent en moyenne plus d'heure que les chefs de famille monoparentale et selon nos simulations, les personnes seules auraient tendance à augmenter proportionnellement leur offre de travail de façon plus importante que les chefs de famille monoparentale face à une augmentation de leur revenu d'emploi. Cette augmentation se révélerait à la fois face à une augmentation marginale (+1% de revenu) qu'avec une augmentation significative (+10% de revenu). Cette augmentation est quasi linéaire pour les personnes seules et pour les chefs de famille monoparentale. Les premières auraient cependant tendance à augmenter leur offre de travail à un rythme légèrement décroissant. Une augmentation du salaire horaire de 1\$ aurait dans notre cas à peu près le même effet qu'une augmentation de 10% du revenu de travail.

Finalement, nous simulons le scénario d'allocation universelle avec un taux unique de taxation inspiré par Duclos et Blais (2001). Celui-ci donne 9100\$, à un chef de famille monoparentale, 6500\$ pour chaque adulte d'un ménage et 2730 pour chaque enfant. Nous utilisons un taux d'imposition uniforme de 57% pour chaque dollar de gain. Ce scénario élimine l'aspect stigmaté de l'assistance puisque tous y ont recours vu son intégration à la fiscalité. Celui-ci aurait un effet mitigé sur l'offre de travail avec des différences marquées selon le type de ménage. Dans le cas des personnes seules on assiste à une légère baisse de l'offre de travail. Ainsi, le travail à temps partiel est adopté par une partie des individus au dépend du travail à temps plein et une petite proportion de personnes qui étaient inactives. La

mesure universelle ferait délaissier à une bonne proportion d'individu le travail à temps partiel pour augmenter le nombre des personnes travaillant à temps plein et celles qui sont inactives.

CONCLUSION

Ce mémoire représente le premier effort au Canada d'analyse conjointe de l'offre de travail des individus avec l'introduction d'un élément de stigmatisation face à la participation à un des plus importants programmes d'assistance géré par les provinces. Nous avons présenté un modèle théorique robuste que nous avons estimé pour le Québec grâce à une base de données appropriée avec une méthode statistique simple. Nos estimations montrent que le stigmate rattaché au recours à l'assistance emploi représente un montant important qui influence concrètement la décision des individus de faire appel à ce programme.

Dans notre bref survol de l'histoire contemporaine de l'assistance au Québec, nous avons décelé un certain dilemme entre l'utilisation de programmes ciblés, et une certaine volonté d'élargissement de ce programme afin de mieux l'intégrer à la fiscalité des individus. Ceci afin d'éliminer des distorsions dans l'offre de travail des personnes avec un faible revenu d'emploi mais qui demande un taux marginal d'imposition plus important chez les mieux nantis afin de rester neutre sur le plan fiscal. Les programmes de subvention du revenu tel que APPORT présentent une alternative attrayante car ils gardent un aspect ciblé tout en encourageant ceux qui ont des faibles salaires d'emploi.

Nos simulations semblent indiquer que ces mesures moyennes n'ont pas l'effet positif espéré sur l'offre de travail et garde l'élément stigmate caractérisant les mesures qui demandent le passage d'un test d'actif. Notre simulation qui intègre l'aide aux faibles revenus à la fiscalité reste ambigu en terme d'impact sur l'offre de travail mais il a la propriété d'éliminer un coût en terme de bien être que l'on pourrait évaluer à 682 millions\$ (en multipliant le coût d'application moyen par le nombre de bénéficiaires) pour la partie de la population qui on recours à l'assistance sans compter la perte de bien-être d'une autre partie de la population que l'on peut qualifier de vulnérable, celle qui est éligible mais qui n'y a pas recours compte tenu du coût anticipé.

Nos résultats sont intéressants car ils contribuent à la réflexion sur les politiques publiques de transfert en soulevant un aspect méconnu relié au recours réel de ces mesures et ses implications sur les objectifs visés par les décideurs. Nous encourageons les chercheurs dans ce domaine à poursuivre dans cette voie pour combler certaines carences de cette étude compte tenu des contraintes de temps et de ressources que suppose la rédaction de celle-ci.

Ainsi, afin de préciser l'effet de certaines caractéristiques sociodémographique sur le comportement des individus en terme d'offre de travail et de coût en terme de recours, il serait approprié d'enrichir la méthode d'estimation d'un échantillon simulé et d'une estimation conjointe de l'équation de travail tel qu'il est d'usage dans la littérature récente. Aussi, pour avoir une idée plus complète en termes de coût et de bénéfice au niveau social d'une réforme éventuelle des programmes d'assistance, il serait aussi intéressant d'insérer les valeurs obtenues à partir des évaluations statistiques dans un modèle théorique qui tiendrait compte de l'ajustement en termes des revenus fiscaux, des coûts administratifs et d'une pondération du bien-être des individus touchés par les modifications portées au programme. De telle recherches nous permettrait d'atteindre un meilleur équilibre entre les considération d'efficacité économique et de solidarité sociale.

APPENDICE A

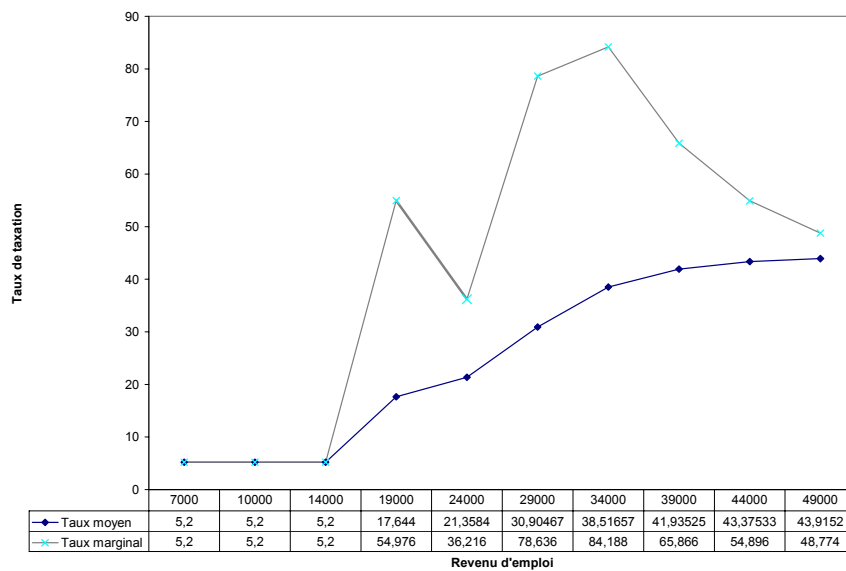
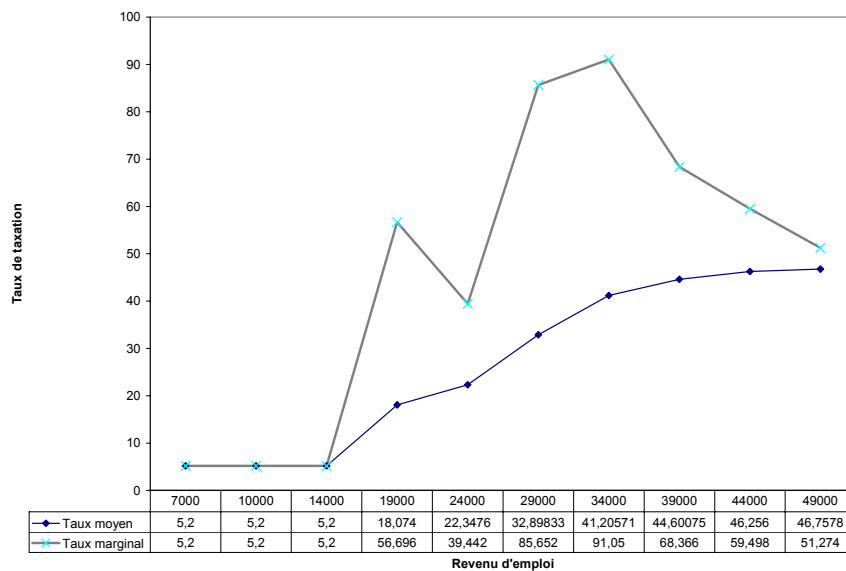
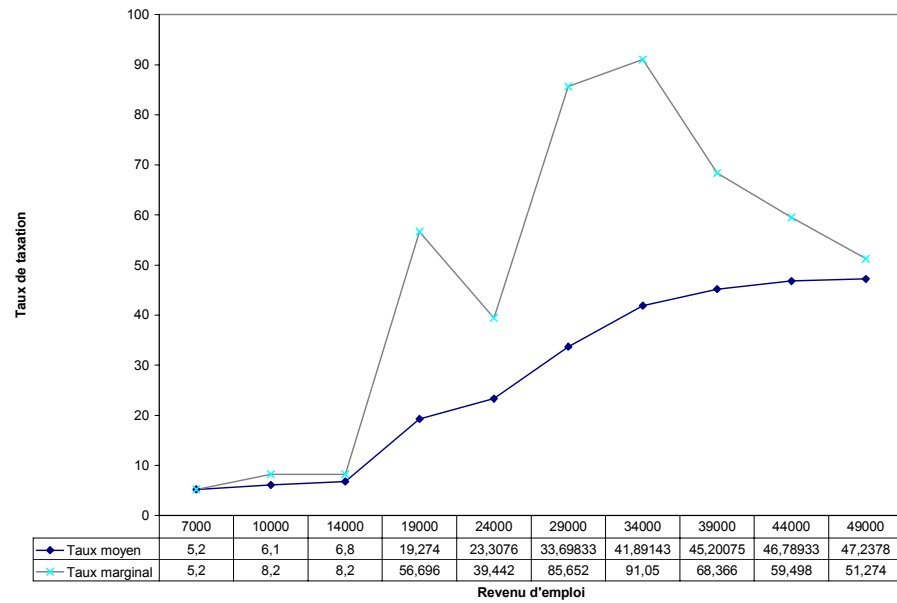
Figure A.1 Taux moyens et implicites d'imposition monoparentale un enfant**Figure A.2 Taux moyens et implicites d'imposition monoparentale deux enfants**

Figure A.3 Taux moyens et implicites d'imposition monoparentale trois enfants



BIBLIOGRAPHIE

- Andr en, Thomas,(2002), A Structural Model of Childcare, Welfare, and the Labor Supply of Single Mothers, G teborg University Working Paper,no. 82, Septembre.
- Besley, Timothy et Stephen Coate, (1992), «Understanding Welfare Stigma: Taxpayer Resentment and Statistical Discrimination », Journal of Public Economics,Volume 48 no. 2, 165-183.
- Bird, E.-J., J.R. Frick et H. Kayser, (1999), The Immigrant Welfare Effect Take-Up or Eligibility, Bonn, IZA Discussion Paper,no. 66.
- Boadway, Robin, Nicolas Marceau et Motochiro Sato,(1999),« Agency and the design of welfare systems », Journal of Public Economics,Volume 73,1-30.
- Committee on National Statistics, National Research Council, (1991), « Evaluating Welfare Reform in an Era of Transition Panel on Data and Methods for Measuring the Effects of Changes » in Social Welfare Programs,pp. 268.
- De Lamirande, Patrick, (2000), Impacts redistributifs de l'instauration d'une allocation universelle au Qu bec :examen de quatre sc narios, M moire Pr sent    la Facult  des  tudes sup rieures de l'Universit  Laval pour l'obtention du grade de ma tre es art (M.A.).
- Duclos, J-Y,(1994), On Equity Aspects of Imperfect Income Redistribution, Cahier de recherche D partement d' conomie Universit  Laval, no. 9415.
- Duclos, J-Y,(1995), « Modelling the Take-up of State Support », Journal of Public Economics,Volume 58,no. 3.
- Duclos, J-Y., B. Fortin, G. Lacroix, and H. Roberge, (1999), « The Dynamics of Welfare Participation in Qu bec », in Women and Work, John Deutsch Institute for the Study of Economic Policy, Kingston.
- Dufour, Jean-Marie, (2002) *Fluctuations macro conomiques : faits stylis s*, Notes de cours http://www.fas.umontreal.ca/SCECO/dufour/ResE/Dufour_1999_C_Macro_StylizedFacts_F.pdf, Universit  de Montr al.

- Falardeau, Yves, (1996), L'Évolution de l'Aide Sociale au Québec de la Reconnaissance des Besoins à la Contrainte de l'Employabilité, Mémoire Présenté comme Exigence Partielle de la Maîtrise en Droit Social et du Travail, Université du Québec à Montréal, Montréal, Décembre.
- Fortin, Bernard, (1998), Dépendance à l'égard de l'aide sociale et réforme de la sécurité du revenu, CIRANO, Série Scientifique, 98s-03, Février.
- Fraker, Thomas et Robert Moffitt, (1988), "The Effect of Food Stamps on Labor Supply: A Bivariate Selection Model", *Journal of Public Economics*, Volume 56,25-56.
- Furuya, Kaku, (2002), "A socio-economic model of stigma and related social problems", *Journal of Economic Behavior & Organization*, Volume 48,281-290.
- Guest, Dennis, (1997), *The Emergence of Social Security in Canada*, Vancouver, UBC Press, pp.390.
- Heckman, James, (1976), "The Common Structure of Statistical Models of Truncation, Sample Selection and Limited Dependent Variables and a Simple Estimator of Such Models", *Annals of Economic and Social Measurement*, Volume 5,475-492.
- Hoynes, Hilary W., (2000), "Local Labor markets and Welfare Spells :Do Demand Condition Matter?", *Review of Economics and Statistics*, Volume 82, no. 3, 351-368.
- Institut de la Statistique du Québec, (2001), *Portrait social du Québec Données et analyses*, Edition 2001, Québec.
- Johnston, Jack et John DiNardo, (1997), *Econometric Methods*, quatrième édition, New-York, McGraw-Hill, pp. 531.
- Kapsalis, Constantine, (2001), *An Assessment of EI and SA Reporting in SLID*, Statistics Canada, Analytical Studies Branch Research Papers, Septembre.
- Kayser, H. and J.-R. Frick, (2000), *Take It or Leave It: (Non-)Take-Up Behavior of Social Assistance in Germany*, Berlin, DIW Discussion Paper 210, mai.
- Keane, Micheal et Robert Moffitt, (1998), "A Structural Model of Multiple Welfare Program Participation and Labor Supply", *International Economic Review*, Volume 39, Issue 3, Aug.
- Keynes, John Maynard, (1969), *Théorie Générale de l'Emploi, de l'Intérêt et de la Monnaie*, Paris, Payot, pp. 570.
- Lafferrière, Claude, (1999), *Les taux implicites d'imposition Les courbes - Québec 1998* inédit

- Lacroix, Guy, (1997), "La réforme de l' aide de dernier recours à la lumière des expériences américaines", in *La sécurité du revenu au Québec une critique de la réforme proposée*, Choix, IRPP, Vol. 3 no.2.
- Lemieux, Nicole, (1995a), *L'image des prestataires de l'aide de dernier recours : ou C'est pas parce qu'on est BS qu'on aime le baloné*, Ministère de la sécurité du revenu, pp.65.
- Lemieux, Nicole et Louise Motard, (1995b), *Quand l'image des prestataires déteint sur celle des agentes et des agents, et vice-versa*, Ministère de la sécurité du revenu, pp.53.
- Marsh, Leonard, (1950), *The Welfare State: Is It a Threat to Canada*, Proceedings of the Canadian Conference on Social Works, Conférence canadienne du service social, Ottawa, 35.
- McFadden, Daniel, (1974), "Conditional Logit Analysis of Qualitative Choice Behaviour," in *Frontiers in Econometrics*, ed. P. Zarembka, New York, Academic Press.
- Moffitt, Robert, (1983), "An Economic Model of Welfare Stigma", *American Economic Review*, Volume 73.
- Pepper, J. V., (2000), "The Intergenerational Transmission of Welfare Receipt : A Non-parametric Bounds Analysis", *The Review of Economics and Statistics*, Volume. 82, no. 3, 473-488.
- Québec (Province), (1967-1972) *Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social. Rapport*. Québec L'Imprimeur de la Reine.
- Québec, (1996), *Chacun sa part, rapport de trois membres du comité externe de réforme de la sécurité du revenu soumis à la ministre de la Sécurité du revenu par Camil Bouchard, Vivian Labrie et Alain Noël*, Québec, Ministère de la sécurité du revenu, pp. 236.
- Québec, (1996), *Pour un régime équitable axé sur l'emploi, rapport soumis à la ministre de la Sécurité du revenu par Pierre Fortin et Francine Séguin*, Québec, Ministère de la sécurité du revenu, pp. 137.
- Ramsey, Frank., (1927), *A Contribution to the Theory of Taxation*, *Economic Journal*.37, Mars: 47-61.
- March 1927: 47-61. Ripahn, R-T, (2000), *Rational Poverty or poor Rationality: The Take-up of Social Assistance Benefits*, Bonn, IZA Discussion Paper, no. 124.
- Vaillancourt, Yves, (1992), *Le Régime d'Assistance Publique du Canada: Perspective Québécoise*, Thèse présentée à la faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.) en sciences politiques, Février.
- Yaniv, Gideon, (1997), *Welfare Fraud and Welfare Stigma*, *Journal of Economic Psychology*, Volume 18,435-451.